



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 DECEMBRE 2010

Direction des Affaires Générales,
du Juridique et du Contentieux
Service du Conseil municipal et du Pré-Contrôle de légalité
Unité Conseil municipal
CMJ/MN

Le VENDREDI 17 DÉCEMBRE 2010 à 15 heures, le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 10 décembre 2010, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA-ANTIPOLIS (CASA) – ENVIRONNEMENT DECHETS-TRI

Avant l'ouverture de la séance, à la demande de Monsieur le Maire, M. ROSSI a présenté le label QUALITRI et le trophée Eco Emballage obtenus par la CASA, comme le permet l'article 22 du règlement intérieur du Conseil Municipal. (***voir document de présentation annexé au CD du Conseil municipal du 21 janvier 2011***)

Monsieur le Maire :_vous avez bien compris que ces trophées sont dus à la qualité du service et à la qualité des agents ambassadeurs du tri, comme l'ensemble des personnes qui travaillent sur le ramassage des ordures ménagères, et qui ont permis ces résultats. En même temps, en dehors de la fierté communauté d'agglomération cela permet de montrer que le Sud qui est toujours considéré comme un territoire de pagaille et d'indiscipline est capable de faire mieux que l'ensemble du territoire Français et même que le Nord de la France jugé à mes yeux abusivement comme mieux discipliné et plus civique !Merci, Didier.

Nous pouvons passer au Conseil municipal, il n'y a pas de question à poser à Monsieur ROSSI ?
Oui Madame MURATORE.

Madame MURATORE : il me semblait avoir compris sur la redevance incitative qu'il y avait quelques communes qui l'expérimenteraient très bientôt, je peux avoir des précisions là-dessus.
Merci.

Monsieur ROSSI : ayant été choisi comme collectivité pilote par l'ADEM on est obligé de mettre une démarche sur l'ensemble du territoire communautaire, on travaillera donc sur l'ensemble du territoire communautaire.

Nous serons amenés certainement à nous revoir au sein d'un Conseil municipal pour reparler de cette démarche, on est au tout début du chemin, le marché vient d'être attribué auprès du bureau d'études qui va nous accompagner pendant quatre à cinq ans.

Monsieur le Maire :_c'est un sujet complexe, qui paraît plus simple au début quand on dit finalement chacun va payer en fonction de sa quantité d'ordures ménagères, après on s'aperçoit qu'il y a un certain nombre d'éléments qui méritent d'être un peu affinés et donc bien sûr on va le mettre en place puisqu'on a été choisi comme une des rares collectivités, il y en a quatre en France, mais, en même temps, et être accompagné financièrement par l'Etat dans cette démarche.

Toutefois, je pense qu'il faudra au moins trois ans pour que les choses soient totalement effectives et que l'on commence à avoir la redevance incitative.

Pour ma part, je pense qu'elle doit être non exclusive, c'est-à-dire il faut qu'il y ait une base et une part incitative il ne faut pas que ce soit qu'incitatif. On imagine assez bien, la caricature de celui qui ne dépose pas ses ordures ménagères et qui va les déposer dans la poubelle du voisin pour que le jour où on va peser on va se retrouver avec un élément différentiel.

Et finalement, ce qui est bien aussi Madame MURATORE, il n'y a aucune mesure coercitive sur l'ensemble du tri sélectif. Il n'y a pas une sanction, cela signifie que l'on peut aussi mobiliser dans notre pays et dans notre territoire les citoyens sur des démarches citoyennes, des démarches civiques, sans pour autant avoir obligatoirement un élément qui leur permet de penser que s'ils ne le font pas ils auront un PV collé. La seule chose que l'on sanctionne et vous le savez ce sont dépôts sauvages et cela je pense que l'on a bien raison de le faire. Merci.

Nous passons à l'appel, Monsieur Gonzalez :

APPEL NOMINAL

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Jacqueline BOUFFIER, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, Mme Martine SAVALLI, Mme Carine CURTET, M. Bernard MONIER, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations :

Mme Suzanne TROTOBAS à Mme Marina LONVIS,
M. Serge AMAR à M. Patrick DULBECCO,
Mme Françoise THOMEL à M. Georges ROUX,
M. André PADOVANI à M. André-Luc SEITHER,
M. Henri CHIALVA à Mme Angèle MURATORI,
Mme Marguerite BLAZY à Mme Simone TORRES FORET DODELIN,
M. Jacques BAYLE à M. Audouin RAMBAUD,
Mme Nathalie DEPETRIS à M. Yves DAHAN,
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER,
Mme Khéra BADAOUI à M. Eric PAUGET,
M. Matthieu GILLI à Mme Jacqueline BOUFFIER,
Mlle Pierrette RAVEL à M. Gérard MOLINE,
M. Gilles DUJARDIN à Mme Edwige VERCNOCKE

Absents :

M. Jonathan GENSBURGER.

Présents : 35 / procurations : 13 / absent : 1

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Yves DAHAN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

00-1 - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE - DECISIONS - COMPTE RENDU

Monsieur le Maire : vous avez tous le compte-rendu sous les yeux un peu moins volumineux que d'habitude et pourtant j'ai l'intervention des trois groupes d'opposition.

Monsieur MOLINE : quatre questionnements :

- premièrement sur la décision 09. Ce n'est au départ qu'un accident de chantier pourtant l'assurance de la Ville n'a donné aucune suite et apparemment la ville ne l'a pas relancée non plus. Comment la ville a-t-elle pu se laisser poursuivre pour ERDF suite à une non réponse de son assureur ?
- deuxièmement, marché de prestations d'entretien et de débroussaillage de terrains communaux. Pourquoi la ville avec son service espaces verts n'est pas à même de le faire ?

Monsieur le Maire : pardon, je n'ai pas entendu le deuxième numéro.

Monsieur MOLINE : le marché de prestations d'entretien, de débroussaillage des terrains communaux. Je n'en sais rien.

Monsieur MOLINE : concernant les avenants merci de nous avoir informés là du montant des audits sur l'eau. Ces avenants par leur coût et leur date de notification, le 15 novembre, nous interpellent. Mission d'évaluation sur l'eau CALIA + 14,1%, mission d'audit sur l'eau CALIA + 4,3%. A quoi correspondent ces surcoûts à moins de quinze jours de la présentation des audits par le Cabinet Conseil ?

Et enfin, concernant les eaux usées que justifient les 12,4 % d'augmentation d'honoraires de maîtrise d'œuvre par le cabinet SOGREAH consultant ? Merci pour vos réponses.

Monsieur le Maire : je vais prendre toutes interventions si vous le voulez bien. Monsieur PIEL

Monsieur PIEL : Monsieur MOLINE a évoqué l'avenant CALIA, je n'y reviendrai donc pas, mais la question aussi est posée.

Je vais intervenir sur l'arrêté numéro 7 qui concerne le château de LAVAL. La SCI du château de Laval et son propriétaire se comportent en terrain conquis. Non seulement, ils ne respectent pas le Code de l'Urbanisme, mais ils respectent encore moins les habitants du quartier. C'est la première fois, que nous avons, enfin, des arrêtés concernant les agissements de ce monsieur mais vous le savez, il ne tient compte ni des remontrances qu'on lui fait, ni même de ces arrêtés là. Il suffit de se rendre sur place pour constater l'étendue des dégâts. En réalité, c'est la procédure du fait accompli qui est utilisée. D'ailleurs, cela marche puisque après tout il bénéficie de la régularisation des travaux effectués en toute illégalité comme ceux des parcelles BK 63 et BK 64 qui ont été régularisés. Pourtant, cela fait plus d'un an que vous avez été sollicités, Monsieur le Maire, votre Adjoint à l'Urbanisme et vos services, mais Monsieur CERNEÏ continue tranquillement ses extensions. Franchement que de tels agissements puissent encore se dérouler, et cela je le répète depuis plus d'un an, alors que les riverains vous ont alerté à plusieurs reprises sans qu'un arrêt définitif des travaux n'ait été prononcé, est incompréhensible et scandaleux.

Monsieur le Maire : intervention Monsieur AUBRY.

Monsieur AUBRY : Monsieur le Maire, Chers collègues. Tout d'abord sur la décision n°2, cette décision porte sur une convention de mise à disposition à la Commune du gymnase et du stade situés à l'intérieur de l'établissement scolaire « Notre Dame de la Tramontane ».

Nous renouvelons nos précédentes interrogations sur la construction des équipements qui sont regroupés sous l'expression « gymnase et stade » puisque certains listés dans cette convention

datant de 1980 ont été construits par la municipalité et à ses frais en échange de l'utilisation gratuite de ceux-ci par les écoles et les clubs sportifs de la ville à savoir : une aire de lancer, un terrain de basket, deux terrains de Hand Ball, un terrain de mini foot, un sautoir en longueur, un en hauteur, une piste de vitesse et une piste d'entraînement circulaire, cela ressemble bien à un stade. De même, en 2004 la ville d'Antibes mettait gratuitement à disposition de l'organisme de gestion de l'enseignement catholique « Notre dame de la Tramontane » un parking théoriquement public construit par la ville et clos par un portail construit et entretenu par la ville. Y a t il un rapport entre ce parking construit par la ville et l'aire de stationnement cadastrée section CY 251P ?

Nous souhaitons que les conseillers municipaux puissent disposer d'une vision claire sur le devenir des investissements publics au sein de cet établissement d'enseignement privé confessionnel.

Sur la décision n°5 juste une petite observation. On remarque une fois de plus, que la redevance demandée est faible, il s'agit là de 200 Euros seulement.

Sur les annexes, pour les avenants je vais peut être compléter ce qu'a dit mon collègue MOLINE. Il s'agit bien d'avenants ? Or, le 25 octobre 2010 en Conseil municipal vous répondiez à Madame MURATORE qui faisait la remarque que nous n'avions toujours pas à cette date le cahier des charges et que celui semblait avoir évolué avec l'ajout d'une étude comparative, vous avez dit et je vous cite « non, je n'ai eu besoin de mettre un avenant sinon je l'aurais présenté ». Là aussi nous aimerions bien avoir des explications puisque vous avez demandé un avenant semble-t-il.

Sinon, dans le tableau, là c'est un point de détail, est indiqué comme avis de la CAO sans objet il faudrait plutôt dire que ce n'est pas obligatoire. Il pourrait y avoir très bien un avis de la CAO sur ces questions.

Au sujet du marché donc 10F028, le même que celui sur lequel portait la question de Monsieur MOLINE, nous ferons plutôt une observation différente puisqu'il s'agit de prestations d'entretien de débroussaillage des terrains communaux, effectivement on peut penser aux services municipaux. Mais sinon on remarque que c'est accordé à une entreprise privée lambda et il nous semble que justement pour ce type de marché il conviendrait bien mieux d'accorder ce marché à des entreprises d'aide par le travail ou à une entreprise d'insertion plutôt qu'à une entreprise privée lambda normale. C'est vraiment le type même de marché qui se prête à ce genre de contrat d'insertion. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : _merci, je vais essayer de répondre dans l'ordre ou pas dans l'ordre.

En ce qui concerne le parking qui a été construit en face de l'école de la Tramontane, il a été construit par la Ville d'Antibes et dans une mission de service public et franchement les enfants qui sont dans la rue ou qui sont accompagnés pour aller dans une école je ne regarde pas si l'école est privée ou publique je regarde la sécurité des enfants.

En ce qui concerne les mises à disposition des éléments sportifs, ils ont été fixés depuis des années dans une convention qui fait qu'on a tenu compte de la participation de la ville dans la redevance qui a été fixée par une convention. C'est donc évidemment parce que la ville a participé à ses fonctionnements et pas à ses entretiens au début de la création de l'école de la Tramontane, qu'on a des tarifs qui sont particulièrement attractifs et l'obligation de l'école de la Tramontane de mettre à disposition de tous les enfants d'Antibes les équipements sportifs dont ils disposent.

Sur la convention d'occupation temporaire du domaine public passée avec HANNE EVANS PRODUCTION je rappelle que ce sont des photos qui sont faites dans les rues d'Antibes et qu'il est extrêmement difficile de fixer des redevances élevées pour une demi-journée dès l'instant ou on se rend bien compte que si on fixe des taux élevés ils trouveront à ce moment une autre rue ailleurs qu'à Antibes et très probablement aussi ils prendront des photos dans des rues de notre Ville ce qui n'est pas d'ailleurs interdit et ils s'en serviront parce qu'il n'y a pas un droit à l'image pour cela. Il n'est pas de même pour les redevances qu'on fait payer par exemple à la villa Eilen Roc, là il y a une occupation qui est bien supérieure, vous l'avez vu, à celle qui est proposée dans les simples rues d'Antibes.

Sur la convention sur la SCI LAVAL/ Commune d'Antibes je vais laisser Monsieur GONZALEZ

intervenir. Mais, Monsieur PIEL a l'air de méconnaître le droit. Lorsque j'ai été interpellé j'avais déjà avec Jean-Pierre GONZALEZ envoyé des inspecteurs constater des anomalies. Ces anomalies ont été immédiatement transmises au procureur, si vous voulez les dates et les PV, je peux vous les fournir. Cela ne veut pas dire que ce n'est pas scandaleux, c'est que la ville d'Antibes a une attitude qui est assez classique. Elle transmet immédiatement toute infraction qu'elle relève, elle la transmet au Procureur de la République qui juge en opportunité si l'infraction est majeure et doit être poursuivie ou si elle est mineure. Dans les infractions qui sont relevées vous le savez aussi et depuis des années il y a les infractions qui sont régularisables et les infractions qui ne le sont pas. Ce qui est régularisable c'est ce que vous faites sans un permis de travaux ou permis de construire et que si vous aviez déposé un permis de construire vous auriez pu le faire et donc à posteriori il n'y a aucune raison, d'empêcher les gens dans leurs droits. C'est d'ailleurs le Droit Français qui est ainsi constitué, la régularisation n'est pas un passe droit que donne la ville à ces personnes c'est simplement qu'ils reçoivent l'infraction, ils reçoivent la sanction pour autant cela leur permet de régulariser et de déposer un permis dont l'infraction n'est que le fait de ne pas avoir déposé de permis mais non pas la constitution du fait en lui-même.

Et puis il y a ce qui n'est pas régularisable et cela donne un certain nombre d'infractions qui ont été retenues et donc aujourd'hui vous le voyez, on constate toute une série de contrôles qui ont été effectués et qui continuent à l'être et donc il n'y a pas là quelque chose de scandaleux. On est dans le Droit Français où la fois la ville d'Antibes inspecte lorsqu'il y a une anomalie, elle le transmet, elle régularise ce qui est régularisable devant le Droit de l'Urbanisme et elle ne régularise pas ce qui n'est pas régularisable.

Je passe la parole à Jean-Pierre GONZALEZ sur ce sujet avant de revenir aux différentes autres questions.

Monsieur GONZALEZ : simplement pour préciser qu'en outre nous avons appliqué un arrêt interruptif de travaux. Ce qui est un arrêté lourd de conséquences et qu'il a été attaqué au Tribunal. Il a été dénoncé par le titulaire des déclarations qui avaient été régularisées. J'ai reçu à trois reprises les riverains ainsi que leur conseil, la dernière fois, je leur ai dit effectivement tout ce que nous avons fait dans le cadre du droit et nous avons agi sur ce dossier comme sur tous les autres dossiers qui se présentent de la même façon sur notre Commune.

Depuis quinze ans personne ne peut dire que pour un fait frauduleux d'urbanisme nous ayant été signalé, nous n'ayons pas envoyé immédiatement les services d'enquête qui ont dressé procès verbal comme c'est dans leur pouvoir et que l'on ait immédiatement transmis, comme l'a précisé Monsieur le Maire, au Procureur. En sachant bien entendu que notre pouvoir s'arrête là et que c'est à la justice en suite de se prononcer sur les conséquences des infractions.

Monsieur le Maire : Merci.

Sur la 9^{ème} décision, Electricité Réseau de Distribution France le recours indemnitaire sur l'endommagement d'un câble électrique : après débat avec notre assurance, dès l'instant où il y avait une faute de la part des services de la ville, l'assurance a refusé de le prendre en charge. Ce n'est pas une négligence de notre part, c'est un refus de notre assurance qui, dans le contrat, ne prévoit pas effectivement que l'on rompe des câbles d'électricité.

En ce qui concerne le débroussaillage : Monsieur AUBRY ne s'en souvient pas mais toutes les personnes qui travaillent à la ville d'Antibes dans le cadre du débroussaillage ont tous été des employés dans un contrat d'insertion à un moment donné et je dirai même que c'était l'un des grands contingents des emplois jeunes qui ont été par la suite totalement régularisés. Il reste une partie de ce marché dont le but est de débroussailler il y a la clause sociale d'insertion. Je suis tout à fait d'accord avec Monsieur AUBRY pour qu'on continue sur ces marchés à faire en sorte que l'on ait soit une clause sociale forte, soit que l'on s'adresse à des entreprises dans ce cadre.

Sur l'audit : mission d'évaluation technico économique de la création d'une régie municipale pour la distribution d'eau potable : on a intégré les prestations complémentaires en vu de la présentation des conclusions d'évaluation technico économique, la mise au point du document communicable et la présentation de l'étude au Conseil municipal du 26 novembre 2010. Comme je

vous l'ai dit j'ai tenu à ce que l'on ajoute dans cet audit une évaluation très précise de la régie qui vous a été présentée. Je ne voulais pas qu'on dise simplement voila ce que cela coûterait et voila ce que l'on doit demander à un éventuel prestataire privé, je voulais qu'il y ait véritablement l'alternative.

La mission d'audit de la conception d'eau potable intègre donc les prestations complémentaires en vue de la présentation des conclusions de cette évaluation, la mise au point du document communicable et la présentation de l'étude au Conseil municipal. Les maitrises d'œuvre pour la mise en place des groupes d'électrogène sur les stations de pompage des eaux usées qui ont augmenté la rémunération des missions de la direction d'exécution des travaux et de l'ordonnancement, pilotage et coordination compte tenu des travaux qui sont de dix à quinze mois et demi à la demande bien entendu de la Ville d'Antibes et du maître d'ouvrage. Cette augmentation des délais et des prestations supplémentaires expliquent les modifications que vous avez pu constater.

J'espère avoir répondu à vos questionnements et en même temps avoir rassuré l'ensemble des élus.

Ceci étant dit, et contrairement à la Communauté d'Agglomération, Madame DUMAS cette présentation ne faisant pas l'objet d'un vote nous passons à la question suivante.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du compte rendu des décisions municipales prises par le Maire sur le fondement de l'article L. 2122- 22 du Code général des Collectivités territoriales, **en PREND ACTE.**

00-2 - PERIODE DE SURCROIT D'ACTIVITE - RECRUTEMENT D'AGENTS TEMPORAIRES – ANNEE 2011

Monsieur le Maire : _comme chaque année le surcroit d'activité de certains service pendant les périodes d'affluence touristique ou à l'occasion de certaines manifestations conduit la ville à renforcer son effectif donc vous avez le coût de ces autorisations et nous vous demandons d'autoriser ces recrutements de non titulaires saisonniers à hauteur de 475 mois de service au cours de l'année 2011 ; étant précisé qu'ils permettront d'absorber le surcroît d'activité et de dire que les crédits nécessaires sont prévus au BP soit 922.980 Euros.

J'ai l'intervention de l'Union pour Antibes Juan-les-Pins, Monsieur MOLINE.

Monsieur MOLINE : merci Monsieur le Maire. Nous voterons cette délibération et au vu des efforts consentis, plus de 900.000 Euros comme vous venez de le rappeler, nous souhaitons entre autres que la plage de galets soit aussi bien entretenue que les plages de sable et que le problème posé par ces murs de camping cars au bord de la mer soit solutionné pour l'image de notre ville. Merci.

Monsieur le Maire : _je vous remercie de votre engagement de vote en vous rappelant que les saisonniers ne peuvent pas être chargés d'empêcher les camping-cars de se mettre sur un territoire dont vous le savez correspond à la responsabilité du domaine public maritime et donc des services de l'Etat. Nous passons au vote qui est contre ? S'abstient ?

01-1 - AMELIORATION DE L'HABITAT - CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT LIANT LA COMMUNE A L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER – PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR (EPF-PACA) EN DATE DU 7 JANVIER 2003 – APPROBATION DE L'AVENANT N° 4

Monsieur le Maire : Jean-Pierre GONZALEZ

Monsieur GONZALEZ : il s'agit d'une délibération du 24 octobre 2002 tout le monde connaît le sujet. Malheureusement, un contentieux perdure, le pourvoi en cassation n'a pas encore été rendu et dans la mesure où l'audience n'a même pas encore été fixée, le quantum définitif ne peut être libéré. Dans ces conditions il est demandé une quatrième prolongation auprès d'EPF afin de pouvoir régler définitivement cette affaire par le paiement de la somme due aux expropriés.

Monsieur le Maire : intervention Union pour Antibes Juan-les-Pins et de la Gauche et l'Ecologie.

Monsieur MOLINE : Monsieur le Maire et Chers collègues, Madame RAVEL frappée par un deuil ne peut aujourd'hui s'exprimer elle-même sur ce dossier qu'elle connaît parfaitement. Nous vous rappelons simplement que si la Ville avait suivi les recommandations du commissaire enquêteur Maître LEQUES, nous n'en serions pas à ce stade actuellement, de ce fait nous ne prendrons pas part au vote.

Monsieur le Maire : Monsieur PIEL.

Monsieur PIEL : bien évidemment nous prendrons part au vote et nous soutenons ce rapport qui prolonge cette durée de convention. Aujourd'hui de toute façon le scandale est derrière nous et les victimes du marchand de sommeil sont relogées. Pourtant nous avons un regret celui de ne pas avoir participé à l'inauguration de ce bâtiment. D'ailleurs, nous avons le même regret pour les logements des terriers. Nous pensons que vous auriez été bien accueillis si on avait inauguré ces deux résidences !

Monsieur le Maire : Monsieur PIEL, j'inaugure tellement de choses sans vous que je n'aurai pas imaginé que si j'avais inauguré quelque chose avec vous vous en auriez été heureux ! Mais je prends très positivement ce que vous venez de dire. L'important n'est pas d'inaugurer mais de faire !

Je rappelle qu'il y a quelques endroits où je vais sans inauguration, il y a quelques endroits aussi où je vais sans pour autant, comme aux terriers avec Marguerite BLAZY, qu'il y ait des trompettes et des fanfares. Mon but dans ce dossier a toujours été d'apaiser, je rappelle à Monsieur MOLINE qui n'était pas là mais à Madame RAVEL, par l'intermédiaire de qui, on pourrait envisager d'avoir une réponse. D'abord l'insalubrité a été votée par l'ensemble du Conseil municipal, Front National compris, cela rassurer Madame RAVEL.

Le deuxième point c'est que la réception de l'habitat insalubre a été votée à l'unanimité, sauf le Front National, cela devrait rassurer Madame VERNOCHE et ensuite la procédure qui s'est mise en place a été une procédure de droit, de droit, et strictement de droit.

Je rappelle que ce n'est pas à la ville de décider si elle fait ce que le Commissaire enquêteur dit c'est le préfet qui prend la décision ce n'est pas la Ville d'Antibes. La Ville d'Antibes a présenté une autre délibération qui cherchait d'une part à permettre la poursuite de l'activité commerciale, elle s'est poursuivie, et une autre délibération qui permettait d'essayer de trouver une compensation au terrain à coté qui était en même temps réquisitionné et les propositions qui ont été faites ont été refusées par le propriétaire.

Je rappelle que contrairement à ce que disent certains et en particulier dans ce quartier, il n'y a pas eu d'expropriation sans indemnité et que l'ensemble a été évalué par les domaines à 469.000 Euros qui ont été versés au propriétaire. Si la Ville d'Antibes avait été écoutée dans le cadre du droit, nous aurions eu un relogement de la part des propriétaires il n'y aurait pas eu obligation de la part du Préfet de se substituer au propriétaire pour reloger les personnes. A ceux qui ont raconté pendant une certaine période que je voulais faire une mosquée ou un foyer SONACOTRA, ils peuvent aller voir aujourd'hui et effectivement l'habitat n'est en aucun cas un foyer qui dénature l'environnement et je rappelle qu'au moment où la Ville d'Antibes a constaté l'anomalie et qu'elle l'a signalée aux services de la DASS, il y avait 52 à 54 travailleurs immigrés aujourd'hui il y a 32. Ceux qui s'inquiètent éventuellement d'une invasion ou d'une occupation de notre territoire par des gens venant de l'étranger je leur rappelle simplement que ces personnes étaient là, que ces vieux travailleurs avaient en grande partie participé à l'élaboration d'un certain nombre de chantiers, à ma connaissance, il n'y en a pas un qui ait un casier judiciaire.

En même temps franchement ces gens qui sont venus à l'appel de la France pour travailler sur le territoire français ils n'ont jamais posé un problème et si nous n'avons pas su ou s'ils n'ont pas voulu, faire en sorte que l'intégration soit aussi parfaite que ce que nous l'aurions souhaité sur l'ensemble du territoire français ce n'est pas à ces gens là qu'il faut le reprocher.

Vous transmettez à Madame RAVEL que nous avons agi dans le cadre du droit, que le Préfet,

assez courageusement, a agi dans le cadre du droit et qu'aujourd'hui on constate que ce quartier est apaisé que le commerce continue à vivre, que l'indemnité a été versée et qu'en même temps les personnes qui sont à cet endroit là, et qui y étaient depuis plus de plusieurs années, vivent enfin dans des conditions décentes.

Cela devrait peut être aussi permettre à Madame RAVEL d'être apaisée sur le quartier et de considérer qu'un être humain doit aussi vivre dans des conditions quand il est un ancien travailleur qui sont des conditions décentes.

Je rappelle aussi que nous avons rénové l'ensemble et que le surplus de personnes qui étaient là on pu être hébergées aux terriers et qu'aujourd'hui la Ville et je le dis très clairement a la fierté de dire qu'elle considère ces personnes et ces anciens travailleurs émigrés avec décence.

Effectivement ce n'est pas du luxe mais c'est quand même très différent en termes d'accueil de sanitaires, d'humanité, de ce qui existait auparavant. Vous le transmettez à Madame RAVEL et si elle veut réintervenir sur ce sujet, je suis à son entière disposition pour expliquer qu'est ce que c'est le droit et comment la ville d'Antibes dans ce dossier, comme dans tous les autres, a parfaitement respecté le droit avec autorité et avec humanité.

On passe au vote, qui est contre ? S'abstient ? Je vous remercie.

Non participation au vote de Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE à Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

01-2 - 3ème VOIE FERROVIAIRE - AMÉNAGEMENT DE LA NOUVELLE GARE ANTIBES-EST / BIOT - PARCELLE AK 176 - CESSION A RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE

Monsieur GONZALEZ : en fait, il s'agit de la construction de la nouvelle gare Antibes-Est/Biot, ils avaient besoin acquérir 169 m² pour l'entrée des voitures sur la voie qui donne accès aux bus et aux voitures. Ces 169 m² nous appartenant, nous avons fait évaluer par les domaines qui l'ont estimé à 11.300 Euros avec une marge de négociation de moins de 10% Euros, ce que nous avons généreusement accordé à RFF et nous l'avons arrondi à hauteur de 10.000 Euros.

Monsieur le Maire : écoutez, il faut aboutir, on a perdu 1.000 Euros dans la négociation et on a arrondi au chiffre inférieur, je vous propose d'accepter cette délibération. Qui est contre ? S'abstient ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

Départ de Mme CANOVA - procuration à M. LEONETTI - Présents : 34 / procurations : 14 / absent : 1

02-1 - SALLE OMNISPORTS DES TROIS MOULINS – REALISATION - MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE – AVENANT N°2 – ENGAGEMENT DU MAITRE D'ŒUVRE SUR LE NOUVEAU COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX – DETERMINATION DU FORFAIT DEFINITIF DE REMUNERATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur PAUGET : Monsieur le Maire, il s'agit du marché de maîtrise d'œuvre pour la salle omnisport des 3 moulins, de l'avenant n°2 qui prévoit de fixer le coût prévisionnel des travaux à la somme de 19.642.000 Euros, soit une baisse de 750.000 Euros par rapport à l'avenant n° 1 qui fixait le montant à 20.400.000 Euros, et de prévoir le montant des honoraires de la maîtrise d'œuvre, c'est-à-dire au regroupement AUER WEBER d'une moins value de 38.584 Euros.

Monsieur le Maire : intervention Union pour Antibes Juan-les-Pins, la Gauche et l'Ecologie. Monsieur MOLINE

Monsieur MOLINE : Monsieur le Maire, Chers collègues. Je tenais à remercier cette maîtrise d'œuvre franco-bavaroise d'avoir bien voulu travailler plus et ainsi faire réaliser aux Antibois des économies avec un taux de tolérance très faible de 1,5%, pour au final une diminution de leurs honoraires d'un point. Travailler plus avec plus de risques pour gagner moins, dans ce cas là nous ne pouvons que nous en réjouir pour les Antibois et nous voterons donc cette délibération.

Monsieur le Maire : merci. Monsieur PIEL.

Monsieur PIEL : effectivement il y a une baisse comme l'a dit Monsieur PAUGET mais c'était par rapport à un précédent avenant. Si on repart à l'estimation, disons initiale, on est quand même à plus d'un M€ supplémentaire pour les travaux. Je crois qu'il faut quand même le rappeler parce que sinon on pourrait se féliciter de ce rapport qui n'est simplement qu'un réajustement, à mon avis c'est la moindre des choses. En tous les cas on voit bien que quels que soient les grands équipements, et que ce soit pour la Ville ou pour la CASA avec la salle de spectacles, les dossiers alors qu'ils ne sont pas encore lancés ou juste lancés, on est déjà dans des dépassements financiers importants. Je constate que ces grands équipements sont l'occasion de budget approximatif et débridé.

Monsieur le Maire : Monsieur PIEL, on ne peut pas vous laisser dire cela. D'abord parce que vous êtes dans une majorité, une collectivité, qui est habituée à des dépassements d'un autre ordre et ensuite

Monsieur le Maire : Cannes-Grasse

Monsieur PIEL : de quoi vous parlez ?

Monsieur le Maire : Cannes Grasse par exemple, tiens

Monsieur PIEL : c'est un contrat de plan.

Monsieur le Maire : d'accord. Troisième voie

Monsieur PIEL : idem

Monsieur le Maire : ah d'accord.

Monsieur PIEL : hors micro inaudible

Monsieur le Maire : oui mais Monsieur PIEL on ne rentre pas la dedans parce que pour le Lycée Léonard de Vinci vous avez un tel nombre de malfaçons qu'il pleut à l'intérieur de cet établissement et que vous allez être obligé de dépasser probablement un avenant qui est largement supérieur à la somme initiale ou alors vous laisserez pleuvoir à l'intérieur ce qui est de votre responsabilité.

Simplement je voudrais rappeler sur ces éléments que la plus value initiale est due à un problème de sol. On sait très bien que dans la zone des 3 moulins cela a été pendant longtemps une décharge avec des mouvances d'espace qui ont fait en sorte que l'on s'est trouvé devant une expertise qui nécessitait par précaution et par sécurité un renforcement de la structure.

Après là, moi je me félicite, comme Monsieur MOLINE, que nous ayons réussi avec Eric PAUGET à faire en sorte que lorsqu'on a constaté que l'on avait 2.000.000 de trop à cause des infrastructures et du sol, on ait essayé d'en économiser un maximum et on a économisé 1.000.000 d'Euros sans incidence sur la qualité.

Je trouve qu'il y a des modifications mais sans incidence sur la qualité. On a fait des efforts, il peut arriver que l'on fasse des efforts et que l'on diminue les coûts. On a diminué les coûts et la structure elle va se faire et bien voilà. D'ailleurs, vous verrez tout à l'heure que dans le budget il y a

12.000.000 d'Euros qui sont prévus à cet effet, cela montre que lorsqu'on est dans un marché lorsqu'il est infructueux, lorsqu'on relance les appels d'offres et lorsqu'on renégocie on peut obtenir des ristournes et abandonner quelquefois des prestations qui peuvent paraître luxueuses.
Au vote qui est contre ? S'abstient ?

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS).

05-1 - MODALITES DE PAIEMENT - FACTURES D'ELECTRICITE - CONVENTION DE REGLEMENT DES DEPENSES PAR PRELEVEMENT AVEC LE TRESORIER MUNICIPAL ET LA SOCIETE EDF - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur SEITHER : Monsieur le Maire, mes Chers collègues. C'est juste un renouvellement d'une convention de règlement des dépenses par prélèvements entre la ville d'Antibes et le receveur municipal et la société ERDF qui nous a avisés que la convention était échue.

Monsieur le Maire : Il n'y a pas d'intervention. Personne n'est contre ? Pas d'abstention ?
Adopté à l'unanimité

05-2 - CREANCES IRRECOUVRABLES - ADMISSIONS EN NON VALEUR

Monsieur SEITHER : là, c'est pareil, c'est une admission en non valeur, on vous propose les incidences financières qui sont de 101.453 Euros pour le budget principal, 265,40 Euros pour le budget annexe de l'assainissement. Il faut savoir que même si cela passe en créances irrécouvrables il n'y a pas de sélection de la dette. Je vous propose cette délibération.

Monsieur le Maire : Merci. Pas d'intervention, personne n'est contre ? Pas d'abstention ?
Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : sur les trois prochaines délibérations qui ont en fait le même objectif, c'est un budget SPANC qui sort du budget assainissement, du budget assainissement il sort du budget général et il est ressorti dans la délibération 05-5 pour décision modificative écriture fin d'exercice. Je vous propose de les présenter Monsieur SEITHER toutes les trois et ensuite on les votera séparément.

Monsieur SEITHER : alors vous avez le montant correspondant au résultat du SPANC dans le budget annexe assainissement qui est de 29.920,75, on le reverse sur le budget ville et du budget ville on le reverse au budget du SPANC. Ces trois délibérations portent sur cela.

Monsieur le Maire : _est-ce qu'il y a des interventions là-dessus ? Non, vous avez compris le mécanisme.

05-3 - BUDGET ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2010 - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2 - ECRITURES FIN D'EXERCICE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS), a :

- **ACCEPTE** la Décision Modificative n° 2 ayant pour objet, pour le Budget annexe Assainissement :

1. d'effectuer les écritures permettant de reverser au budget principal la part de résultat correspondant au Service Public d'Assainissement Non Collectif (qui sera reversée au budget

annexe SPANC par une délibération ultérieure) ;
L'ensemble de ces écritures s'équilibre.

2. de sortir de l'état de l'actif du budget Assainissement les biens acquis par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (qui seront intégrés dans le budget annexe SPANC par une délibération ultérieure). Il s'agit là d'opérations d'ordre non budgétaires.

05-4 - BUDGET VILLE - EXERCICE 2010 - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2 - ECRITURES FIN D'EXERCICE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS), a :

- **ACCEPTE** la Décision Modificative n° 2 ayant pour objet d'inscrire les crédits nécessaires et de réaliser les écritures comptables correspondantes.

05-5 - BUDGET SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) - EXERCICE 2010 - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2 - ECRITURES FIN D'EXERCICE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS), a :

- **ACCEPTE** la Décision Modificative n° 2 ayant pour objet, pour le Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) :

1. d'effectuer les écritures permettant le reversement par le budget principal de la part de résultat correspondant au Service Public d'Assainissement Non Collectif dans le Budget annexe Assainissement (deux délibérations précédentes) ;

2. d'ajuster les crédits prévus pour les écritures d'ordre (amortissements) ; l'ensemble de ces écritures s'équilibre ;

3. d'inclure sur l'état de l'actif du budget annexe SPANC, les biens acquis par le Service Public d'Assainissement Non Collectif dans le cadre du budget annexe Assainissement (délibération assainissement précédente). Il s'agit là d'opérations d'ordre non budgétaires.

05-6 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES - CONDITIONS D'AMORTISSEMENT

Monsieur SEITHER : là, Monsieur le Maire il s'agit de subventions versées : les remboursements d'annuités de l'emprunt du CCAS pour 493.835 €, le remboursement d'annuités de l'emprunt de la Maison de Retraite des Coteaux 179.056 € et la subvention pour le ravalement des façades pour 38.420 €. Il vous est donc proposé d'accepter les conditions d'amortissement de ces subventions d'équipements pour le montant qui a été versé pour une durée d'amortissement d'un an.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ?
Adopté à l'unanimité.

05-7 - BUDGET PRIMITIF 2011 - VILLE

Monsieur le Maire : j'ai presque scrupule à faire une présentation préliminaire, tant ce que je vais vous dire, seulement agrémenté de chiffres un peu plus précis qu'antérieurement, a déjà été dit et largement répété. Lors du débat d'orientation budgétaire nous avons évoqué un fonctionnement

maitrisé, un investissement fort et vous retrouvez donc dans le budget primitif la traduction de cet engagement puisque les dépenses d'équipement sont portées à 31 M€ soit 5 M€ de plus qu'au budget primitif 2010 qui bénéficiait pourtant du FCTVA antérieurement posé sur le plan de relance.

Une part du budget est consacrée aux travaux, aux grands travaux ce qu'on appelle les travaux de grande envergure puisque 18 M€ seront utilisés pour les programmes de grands travaux, notamment sportifs et culturels mais aussi aménagements urbains et lutte contre les inondations.

S'agissant d'une année exceptionnelle en la matière je vous rappelle simplement que 12 M€ seront consacrés à la halle polyvalente sportive des 3 moulins, 1 M€ pour transformer l'ancien tribunal en salle de théâtre et en locaux administratifs culturels, 1 M€ pour les aménagements urbains : Albert 1^{er}, Wilson et l'avenue de l'Esterel à Juan-les-Pins, 1 M€ pour les flux de circulation Nord d'Antibes , élargissement du chemin des Terriers et le giratoire de la Croix-Rouge, avenue Weisweller qui est essentiel à la fois pour la circulation dans cette zone à forte possibilité d'urbanisme dans les années à venir mais aussi important pour le réseau d'assainissement, 2,5 M€ pour la lutte contre les inondations.

Au delà des travaux structurants, la ville va justement, il faut noter également le soutien important de la Ville à hauteur de 3,5 M€, cette fois sous la forme de participations financières, pour les réalisations par la CASA de la salle de spectacle communautaire et par l'Hôpital d'Antibes de l'EHPAD qui constituent des équipements majeurs pour le développement de notre Commune.

Pour autant les investissements courants pour un montant total de 8.5 M€ ne sont pas négligés et permettent de continuer ce que nous avons fait sur l'entretien de nos bâtiments communaux, en matière sportive et culturelle en particulier, et en même temps la proximité à hauteur d'1.000.000 d'Euros.

En 2011, dans notre stratégie d'investissement, les grands projets structurants qui avaient été présentés en 2009 lors d'une exposition au Palais des Congrès sont aujourd'hui tous engagés puisque vous le savez il s'agit du parking du pré des pêcheurs, du palais des congrès, de la maison de retraite, de la halle polyvalente sportive des 3 moulins comme de la salle de spectacles qui se poursuit et du collège d'Antibes-les-Pins. L'ensemble des chantiers seront commencés ou poursuivis pendant l'année 2011. Or, les perspectives d'évolution des dotations et subventions traditionnelles laissent à penser que les autres projets d'envergure du même niveau que ceux déjà engagés ne pourront vraisemblablement pas tous se concrétiser à moyen terme sans une mobilisation de ressources nouvelles. Il nous faut donc continuer à réfléchir de façon systématique et sur cette réflexion nous vous avons déjà montré les éléments sur lesquels nous comptons appuyer notre démarche financière. D'une part mobilisation d'un certain nombre de terrains : Levaux, pépinière, dans l'objectif de faire en sorte qu'on ait plus d'habitat dont la ville a besoin et qu'en même temps on rentre des ressources foncières.

Deuxième élément partenariat, partenariat bien sûr avec les collectivités et avec l'Etat mais aussi partenariat avec le privé. Le parking du pré des pêcheurs et le palais des congrès en sont des exemples. Ainsi, avec seulement 1,90% d'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement, il n'y a évidemment pas besoin d'augmenter la fiscalité locale pour poursuivre cette politique d'investissement ambitieuse. Les dépenses de gestion des services : dépenses courantes, masse salariale et subventions progressent de moins de 1 % par rapport au budget primitif de 2010.

Comme je vous l'annonçais lors du débat d'orientation budgétaire les efforts qui ont été réalisés cette année, et je veux en féliciter l'ensemble des services et des élus, sur les dépenses de personnel, nous ont permis de limiter l'évolution de la masse salariale en s'appuyant sur l'audit de gestion des services municipaux qui a été présenté et avec lequel on a travaillé et avec les partenaires sociaux. Ainsi, les montants alloués au BP 2010, 2,5 par rapport aux crédits ouverts en 2009 ne seront pas tous consommés en cette fin d'année et c'est une particulière bonne nouvelle de montrer que nos efforts de gestion sont allés au delà de ce que nous avons attendu dans le budget 2009.

Cette situation inédite nous autorise en poursuivant les efforts engagés l'inscription au budget 2011 d'une masse salariale qui ne progresse pas ? c'est un 0,2 % qui est inscrit c'est une masse salariale à 0, 0 volume, 0 finances et qui augmente mécaniquement de 2,5 points. Le soutien au public en difficulté n'est bien sûr pas négligé, la ville a choisi de continuer l'accompagnement du CCAS par le biais de LA subvention que la ville lui verse. Le subventionnement aux associations d'aide aux plus démunis et la poursuite des prestations en particulier sur les SDF qu'on a inauguré ce matin.

Avant de laisser la parole à Monsieur l'Adjoint aux finances qui vous présentera les grandes masses financières du budget, je voudrais vous dire un mot sur le budget annexe assainissement que j'ai évoqué tout à l'heure qui voit lui aussi son volume de travaux augmenter de façon plus que significative puisqu'il passe de 2 M€ au BP 2010 à 3,4 M€ au BP 2011 soit 66 % d'augmentation. Et cela revient à la voie des terriers qui est la voie sur laquelle en même temps on va construire l'assainissement parce qu'à la fois il faut bien sûr que tous les quartiers qui dans les années futures vont se mettre en construction dans les zones non urbanisées de cet espace, aient des plans de circulation mais il faut aussi qu'ils aient un assainissement collectif. L'adjoint aux finances vous indiquera la liste des travaux financés sur ce budget annexe.

Comme pour le budget principal, l'équilibre budgétaire est réalisé sans augmentation de la redevance d'assainissement avec une augmentation de 66 % des travaux. C'est là encore grâce à une maîtrise pérenne des dépenses de fonctionnement et par une recherche de modes de gestion innovants que nous pourrons faire supporter le moins possible par nos concitoyens le poids financier d'une politique d'investissements forts. Je laisse donc la parole à André-Luc SEITHER pour la présentation en détail.

Monsieur SEITHER :merci Monsieur le Maire, mes Chers collègues lors de la Commission de Finances « spéciale budget », ouverte à tous les conseillers municipaux, vous avez eu une présentation complète de ce budget, vous avez également eu tous les éclaircissements détaillés que vous souhaitiez et vous avez pu, par ailleurs, poser des questions complémentaires à l'Administration jusqu'à ce matin.

Je restreindrai donc dans ma présentation quelques données phares, le budget primitif 2011 qui vous est présenté aujourd'hui s'équilibre à 198.597.000 Euros en dépenses et en recettes, soit 134.645.000 € en fonctionnement et 63.950.000 € en investissement.

Cette année encore le budget se caractérise par une hausse modérée des crédits de fonctionnement et une augmentation importante des crédits consacrés à l'investissement. Pour les recettes de fonctionnement elles sont en hausse de 2,4% soit 3 M€ par rapport aux recettes du BP 2010. Cette hausse trouve son explication dans l'inscription des redevances prévues dans le cadre du BEA du Palais des Congrès pour 825.000 € et de la DSP du Parking du pré aux pêcheurs pour 1 M€ ainsi que dans l'évolution à la hausse des recettes des droits de mutation + 1.900.000 d'€ qui compense la baisse persistante du produit des jeux des casinos pour 600.000€.

Le volume global des dépenses de fonctionnement quant à lui qui correspond au volume global des recettes de fonctionnement constate la même évolution. Grâce aux mesures mises en place en 2010 pour la gestion du personnel, ce que vous disiez Monsieur le Maire, la masse salariale n'augmente que de 0,21% à 76.000.000 d'Euros, cette dépense représente 56,4% du budget de fonctionnement contre 57,7% en 2010. Néanmoins, trois postes budgétaires sont en augmentation. Il s'agit en premier lieu du remboursement des intérêts des emprunts qui progresse de 1,35 million d'Euros compte tenu du volume important d'investissements lancé. Cette progression est cependant limitée par notre gestion de la dette pour le dernier emprunt 2010 négocié par la Commune soit 10 M€ finançant partiellement la fin d'exercice 2010 et le premier semestre 2011. Nous nous sommes orientés sur du taux fixe à 3.77%. Je vous rappelle que les taux continuent à monter et ce n'est pas fini nous avons jusqu'au mois de juin de l'année prochaine pour mettre en place le reste du prêt qu'on aura pas utilisé et grâce à notre cotation auprès des banques on a eu ce taux à 3.77%

Monsieur le Maire : sur 20 ans.

Monsieur SEITHER : sur 20 ans, ce qui nous permet de ne prendre aucun risque Monsieur le Maire. Les charges à caractère général, deuxième poste en augmentation, progressent de 525.000 € soit 2.54% dont la moitié constituée par les prévisions d'augmentation des primes d'assurances.

Le troisième poste en augmentation de 2,36% soit 411.000 € concernent les autres charges de gestion courante avec notamment une augmentation de près de 100.000 € de la participation au SDIS « les Services Incendies » ainsi qu'une hausse de 3.11% (soit 147.000 €) de la subvention que la Ville verse au CCAS, ceci afin de leur permettre de mettre en œuvre les mesures nécessaires à accompagner les publics en difficulté.

On notera la diminution de plus de 5% au chapitre des charges exceptionnelles due notamment à la suppression réglementaire de la participation du budget principal au fonctionnement du budget annexe du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

Sur ce même chapitre l'Aide au Choix du Mode d'Accueil l' « ACMA » est en augmentation de 24% soit plus 60.000 € portant à 310.000 € cette aide aux familles qui connaît un succès croissant depuis sa mise en œuvre. Enfin, l'autofinancement augmente de 735.000 € pour passer de 5.300.000 à 6,05 M€. Cela signifie comme vous le savez que la commune parvient à dégager plus 6 millions d'Euros en section de fonctionnement pour financer des dépenses d'investissements. Elle dépasse de ce fait de plus de 2.000.000 d'Euros l'obligation budgétaire de couverture des dépenses financières par des recettes de fonctionnement et des ressources propres d'investissement.

Deuxièmement ce qui nous amène à la deuxième caractéristique de ce budget qui est l'augmentation des crédits affectés à l'investissement et notamment aux travaux, les dépenses d'investissement se chiffrent en 2011 à 41.000.000 d'Euros contre 36.000.000 € en 2010. La plus forte progression se situe au niveau des travaux qui passent de 19.500.000 € à 24.700.000 € et des subventions puisque la ville versera 1.500.000 € à l'EHPAD, première partie de la subvention et du prêt déjà prévus au BP 2010 et qui n'ont pas été versés et 2.000.000 € pour la salle de spectacles à la CASA.

Pour rester dans une liste plus financière sont inscrits dans ce budget 2011 : 8.200.000 € pour le remboursement du capital de la dette, 18.100.000 € de grands travaux dont 12.000.000 € pour la halle sportive des 3 moulins, 1.000.000 € d'acquisitions foncières, 4.100.000 € de participations financières et prêts. C'est-à-dire je répète le CCAS, la Maison de Retraite des Coteaux, l'EHPAD et la salle de spectacles. 7.400.000 € de travaux et d'équipements courants dont 2.500.000 € pour les bâtiments, 3.000.000 d'Euros pour les infrastructures de voirie, 1.300.000 € pour la sécurité, l'accessibilité et les économies d'énergie. Enfin, 1.000.000 € pour les travaux de proximité et les réunions des conseils de quartiers ne se termineront que la semaine prochaine ce qui explique que le détail des travaux par secteur ne vous ait pas été communiqué comme les années précédentes. Un effort particulier d'économie est fait cette année sur les crédits consacrés aux moyens des services, mobilier, matériel informatique et des véhicules hors engins spécifiques bien sûr qui passe de 714.000 € en 2010 à 300.000 €.

Les dépenses d'investissement sont financées notamment par 6.000.000 € d'Autofinancement soit 735.000 € de plus qu'au BP2010, 2.300.000 € de FCTVA, 4.000.000 € de subventions et d'investissements, 2.000.000 € de cessions et 23.500.000 € d'emprunts.

J'espère mes chers collègues que les différents éléments d'explication qui ont été apportés lors du débat d'orientation budgétaire et la Commission des Finances élargie et à l'issue de mon intervention et de celle de Monsieur le Maire, vous ont permis d'appréhender ce budget. Vous pouvez et vous le savez, tout au long de l'année, obtenir auprès de la direction des Finances ou en Commission des Finances des explications complémentaires. Enfin et encore une fois je voudrais remercier Maryelle TERZO et Pascale PETERS qui ont animé avec une partie du service des Finances cette Commission « spéciale budget » qui s'apprécie je pense un peu plus chaque année. Voilà Monsieur le maire.

Monsieur le Maire : merci et bravo. Bravo SEITHER mais surtout bravo au service voilà. Quand je disais bravo, André-Luc SEITHER sait que je lui dis toujours bravo mais publiquement bravo

aux services. J'ai trois groupes, Madame VERNOCKE , Monsieur MOLINE .

Madame VERNOCKE : Monsieur le Maire, mes Chers collègues, il est certain que tous les ans au moment de notre débat, puisque c'est un débat sur le budget, on commence toujours par une petite bataille de chiffres, pourtant avant toute discussion, les élus que nous sommes et les élus que vous êtes d'ailleurs, probablement, nous nous posons tous la question de fond. Nous nous mettons, je suppose vous comme nous, à la place de n'importe quel habitant de cette ville qu'il soit un enfant, une personne âgée, qu'il soit riche, qu'il soit pauvre, qu'il soit un gros contribuable ou un chômeur qui a du mal à se loger et on se pose à chaque fois la question de fond qui est : les services rendus et les équipements offerts sont ils suffisants par rapport à l'argent qui est dépensé ?

C'est à dire aux dépenses en général et à la dette en particulier enfin j'imagine que c'est la question que chacun se pose et c'est en ce sens que le débat en général plus précisément intervient tant au plan politique qu'au plan de la gestion. C'est vrai que cela n'a rien fait pour calmer les choses, les chiffres qui nous sont fournis annuellement depuis quelques années d'ailleurs en première page par le ministère des Finances lui-même, auparavant d'ailleurs, nous les recherchions pour être honnête, sont en général le point de départ de controverses et de controverses importantes. Ce sont en général des ratios bien sûr qui peuvent être interprétés selon les perspectives politiques et philologiques de chacun mais ce sont surtout il ne faut pas l'oublier des ratios comparatifs qui ont le mérite quand même de ne comparer que ce qui est à peu près comparable, je me contenterai de l'à peu près pour évoquer les fameuses strates.

Tous les ans la discussion s'engage sur le niveau de nos recettes, de nos dépenses, de nos dépenses d'équipements et encore de notre dette. C'est que cette année si on regarde superficiellement les chiffres on ne trouve pas de raison particulière de se réjouir par rapport à l'habitude. En particulier lorsque on regarde les chiffres de l'endettement où on note en plus 10.000.000 d'Euros supplémentaires pour cette seule année mais les mauvaises nouvelles peuvent parfois en dissimuler de bonnes, c'est en ce sens effectivement que nous voulons orienter ce début d'intervention.

C'est la première année, enfin en ce qui me concerne depuis dix ans, que dans un contexte d'emprunts à taux raisonnable et en ce sens je suivrai Monsieur SEITHER, en pensant que cela ne va pas durer, qu'il y a une vraie politique d'investissements c'est-à-dire d'équipements, d'investissements vraiment significatifs, structurants, etc. où la ville paye selon tout un tas de formules tout, partie, rien du tout, etc.. Cela se discute mais enfin c'est le cas, donc qui pourrait critiquer le fait que pour la première fois depuis bien longtemps les Antibois voient s'engager des dépenses d'investissements dont ils sont destinés à profiter de manière très directe. D'ailleurs il faut noter à ce propos que le rapport investissement/fonctionnement qui a longtemps été bien mauvais et qui est encore actuellement encore un peu insuffisant, s'est quand même amélioré de manière très sensible. Bien sûr nous n'allons quand même pas nous réjouir trop vite, les équipements qu'on attend depuis si longtemps ne sont pas encore tout à fait en notre usage et possession. En gros, quand nous profiterons vraiment des parkings, que nous irons voir des spectacles, que nos neveux, nièces, enfants, iront profiter de nos équipements sportifs ? là on pourra le dire !

Cette situation nouvelle de plus ne peut occulter une très longue période où certains Antibois considéraient qu'on avait un peu un endettement sans cause comme l'enrichissement du même nom. Nous avons beaucoup de retard à rattraper, à ce propos mais là c'est tout à fait marginal, la question c'est qu'en est il des trois emprunts ? Il y avait un Dexia et deux CEPCA qui étaient signalés à l'époque comme risqués à la page 6 du rapport de la Cour des Comptes.

Deuxièmement en ce qui concerne les recettes bien sûr c'est dommageable pour nous tous que de constater que non seulement la DGF est en baisse mais que les subventions d'investissements page 21 nous montrent une diminution de 37% pour l'Etat, 24% pour la Région et 80% pour le Département.

Nous n'y pouvons certainement pas grand-chose mais ce n'est vraiment pas une raison de nous réjouir. Augmenter les recettes fiscales il y a deux ans a pu apparaître comme une solution mais elle démontre ses limites et surtout le fait que cette solution est à double tranchant en particulier en ce qui concerne la taxe d'habitation, on commence à le voir avec le recul.

Enfin, en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement nous sommes souvent intervenus, vous vous souvenez sans doute pour suggérer des économies drastiques dans les frais de gestion depuis des achats qui nous semblaient inconsiderés dans le domaine des outils, des progiciels, du parc auto, etc et nous le ferons probablement encore. Mais, si ces dépenses de fonctionnement sont toujours élevées, leur accroissement reste maintenant très raisonnable, surtout quand on tient compte de cet énorme virement à la section d'investissements.

Quant à la maîtrise de la masse salariale elle est en train de se faire d'une manière tout à fait réaliste donc relève ça et là des dépenses dont l'augmentation nécessite explications puis cela vous montre qu'on a quand même très, très bien vu, comme les fournitures d'entretien ou les vêtements de travail page 8 ou les frais de nettoyage des locaux page 9 qui passent de 190.000 à 256.000 € ce qui tendrait à démontrer que lesdits locaux sont vraiment devenus beaucoup plus sales et j'aimerais bien savoir pourquoi ?

Cela reste quand même dans un domaine assez restreint. Les charges de personnel enfin maîtrisées baissent légèrement. On constate aussi que le budget des emplois d'insertion a augmenté de plus de 200.000 €, ce qui nous paraît une bonne chose.

Si nous ne pouvons que noter un effort pour commencer à investir très utilement et maîtriser de manière efficace les coûts il ne nous est pas encore possible de voter un budget qui est encore un peu entaché de dérives qui ont été engagées il y a bien, bien, bien longtemps mais nous espérons que nous pourrions le faire un jour. Voilà je vous remercie de nous avoir écouté.

Monsieur le Maire : il ne faut pas désespérer !

Madame DUMAS : oui, tout d'abord je tiens à remercier les services de la Ville pour leur disponibilité et la qualité de la Commission des Finances que nous avons eu mercredi, pour une fois j'ai pu y aller c'était dans mes horaires et c'était très intéressant et très instructif et j'ai un souhait : qui sait un jour la CASA aura peut être ce souci d'explications et de dialogue que la municipalité d'Antibes a. Je le retransmettrai ailleurs.

Monsieur le Maire : pour y arriver, il faudrait que le maire d'Antibes soit président à la CASA !

Madame DUMAS : oui, c'est vrai !

Monsieur le Maire : par exemple !

Madame DUMAS :_simplement, parlons chiffres un petit peu, je constate que l'INSEE annonce une baisse de la population de notre ville par rapport à l'année dernière. Or, quand on sait que dans d'autres documents on peut lire aussi qu'on quitte deux fois plus le territoire de la CASA que d'autres endroits du Département, cela n'est pas signe de très bonne santé et malheureusement pas signe d'une grande attractivité, de notre ville.

Il est évident que la difficulté pour se loger à prix décent reste sans aucun doute un handicap de développement de notre ville par contre le nombre de logements vacants continue à augmenter. Il y a quelques mois une enquête de l'INSEE aussi sur les inégalités sociales et salariales était publiée. Non seulement, le constat de l'accroissement des inégalités est alarmant et tout particulièrement les inégalités relatives à la santé et au logement mais des analyses plus précises montrent des effets injustes des politiques budgétaires du Gouvernement et de votre majorité parlementaire. En effet, cette enquête explique que les aides sociales réduisent de plus les inégalités que la fiscalité directe, c'est bien la preuve que la politique fiscale que vous appliquez ne tient plus son rôle de partage des richesses et de solidarité financière pour lutter contre les inégalités.

Malgré ces multiples constats d'inégalités vous continuez cette politique de pression fiscale sur la taxe d'habitation et foncière sans se soucier de la répartition et de la satisfaction des besoins de la population. Dans notre ville les bases locatives sont annoncées à la hausse de 2,5% hausse supérieure à celle prévue par l'Etat. Cette majoration est due au nombre important de constructions nouvelles, le nombre de logements vacants en augmentation fait que l'augmentation des bases locatives serait plus importante dans notre ville que dans beaucoup d'autres endroits. Les taxes d'habitation et foncière vont continuer à augmenter d'ailleurs, ce sont plus d'1,4 million

d'Euros prévu en recette fiscale entre 2002 et 2011 en dix ans le ratio du produit fiscal à Antibes à augmenté de 27%.

Les services à la population et les équipements ont-ils augmenté dans la même proportion ?

J'en doute, j'en doute d'autant plus que les statistiques disent que 18% de la population du département vivent en dessous du seuil de pauvreté, j'en suis d'autant moins convaincue quand on sait qu'un de vos objectifs est de stabiliser voir réduire la masse salariale du budget alors que nous en sommes à 239 postes non pourvus dans les effectifs, ce qui représente deux fois et demi un nombre de postes non pourvus supérieur à celui de l'an passé.

Un petit mot sur le désengagement de l'Etat, sur les aides aux collectivités locales. La majorité gouvernementale a annoncé un gel des dotations globales de fonctionnement. Je constate que dans le budget vous prévoyez plutôt une baisse. Le ratio de la DGF, par rapport à la population, baisse de 5% par rapport à 2010 et vous prévoyez des baisses de toutes les participations de l'Etat aux dotations participations recettes de fonctionnement, c'est lamentable. Cette politique de rigueur est d'autant plus inquiétante qu'hier l'INSEE annonçait des prévisions de croissance en dessous de ce que vous annonciez au débat d'orientation budgétaire et malheureusement un chômage qui va continuer à augmenter. Hélas, votre budget accompagne la politique de rigueur et de refus de voir les difficultés croissantes de notre population, alors non ! Ce ne sont pas nos choix ! Dans le contexte actuel, les communes ont besoin de politique volontariste au niveau social, éducatif, logement, emploi et vis-à-vis de la jeunesse. Les droits de mutation : cette taxe sur la spéculation immobilière augmente de près de 2.000.000 d'Euros et bien allons y faisons des réserves foncières et de gros projets de logements sociaux avec la SACEMA puisque nous avons cet outil qui est toujours à notre disposition. N'est ce pas cela la nécessaire solidarité financière ?

Au sujet de l'emploi, stoppons le décalage entre les effectifs budgétaires et les postes non pourvus, donc je rappelle 239 postes qui ne sont pas pourvus ce décalage est préjudiciable pour la politique de l'emploi. Notre ville a besoin d'investissements pour les jeunes, comme par exemple une maison des jeunes avec une vraie politique d'animation et avec une politique associative qui n'est pas simplement basée sur des festivals parfois très chers pour la ville et parfois très inaccessibles à la grande majorité de la population.

On a besoin aussi de grands investissements pour les services publics de la petite enfance et de l'éducation pour pouvoir en effet préserver et accueillir les ménages, les jeunes ménages dans notre ville. On a aussi besoin de développement des services sociaux pour combler les inégalités croissantes, on a aussi besoin d'investissements énormes pour le logement, besoin d'une diversité de son industrie qui est toujours trop axée sur le tourisme et le commerce. Ce ne sont pas les choix faits par ce budget puisque vous appliquez la rigueur c'est-à-dire l'augmentation des recettes fiscales, réduction du nombre de fonctionnaires et refus de développement de services publics.

Monsieur le Maire : merci. Maintenant, Madame MURATORE.

Madame MURATORE : et bien merci. Nous aussi nous remercions les services de la ville pour les explications données en Commission des Finances. Nous constatons que ce budget est dans la continuité de celui de 2010. Globalement : maintien des orientations en termes de fonctionnement et continuité des investissements engagés en 2010. Il confirme aussi le désengagement de l'Etat envers les collectivités territoriales.

Quelques remarques sur le fonctionnement, des choses étonnantes telles que :

- une forte diminution du poste fournitures scolaires ;
- sur l'entretien des bâtiments vous avez annoncé une réévaluation, vous avez annoncé là, oralement des travaux d'isolation des bâtiments qui ne nous semblent pas à la hauteur des besoins des bâtiments municipaux ;

- nous n'avons aucune information sur l'élaboration d'un plan climat énergie de la Commune ;

- sur les frais de nettoyage des locaux, c'est assez intéressant parce que l'année dernière nous nous étonnions de la baisse importante de ce poste et nous nous demandions si cela signifiait que

le nettoyage des locaux serait en partie repris par du personnel communal ou que les marchés et les prestations seraient revus à la baisse. Nous n'avons pas obtenu de réponse mais cette année nous constatons une augmentation conséquente de ce poste. Donc, sans doute, que l'expérience de l'année précédente est portée pour l'année 2011 ;

- en ce qui concerne le gardiennage, l'évolution est inverse.

- en ce qui concerne le personnel, nous constatons une baisse du poste rémunération du personnel titulaire je suis arrivé à 235 postes non pourvus, vous avez décidé de geler les recrutements dans l'attente de l'audit sur les services mais maintenant il nous semble que la situation devient critique. Y a-t-il un lien entre l'audit qui reproche à la ville d'être en surqualité et la forte baisse des effectifs ?

Nous insistons pour que la qualité des services auprès des usagers soit maintenue, des recrutements sont nécessaires pour maintenir la qualité du service public et de bonnes conditions de travail au personnel. Le budget des non titulaires est en baisse, doit on penser qu'il s'agit de titularisations et de réduction de la précarité ? Ce qui nous irait très bien !

- pour l'ACMA, une augmentation importante du coût pour la Commune. Tous les rapports dont un récent du C.N.R.S. indiquent que favoriser le développement des modes collectifs de prise en charge des enfants garantit une bonne socialisation primaire et des conditions d'apprentissage de nature à préparer convenablement l'avenir. Donner une chance à tous dès le plus jeune âge passe par un service public de la petite enfance accessible à tous. Ne serait-il pas nécessaire de s'interroger sur l'opportunité de construire une nouvelle crèche ?

Qu'en est-il du projet de crèche d'entreprise de « carrefour » auquel la ville pourrait participer et réserver des places ? Qu'en est-il de la niche fiscale pour frais de garde à domicile elle se cumule avec l'aide ? Nous n'avons toujours pas de réponse à cette question.

- pour le CCAS, nous souhaiterions une précision, qu'en est-il de la redevance des cimetières qui était au paravent encaissée par le CCAS ? Elle devait être intégrée à la subvention de la ville, si c'est le cas l'augmentation de cette subvention est donc très, très, minime et nous sommes toujours en attente de la présentation de l'analyse des besoins sociaux de la collectivité qui permettrait de mieux ajuster les actions proposées par le CCAS. Cette présentation est très importante surtout lorsque l'on prend connaissance des dernières statistiques de l'INSEE sur l'augmentation de la précarité et de la pauvreté en France ;

- sur les subventions : le même montant de subvention pour le rallye à hauteur de 146.000 €. Nous renouvelons notre opposition à tout financement par des fonds publics du sport mécanique et nous constatons encore une différence de traitement entre les différentes associations de parents d'élèves 6.000 € pour l'APELEC et 2.500 € pour la FCPE.

En ce qui concerne la participation aux frais de restauration des élèves fréquentant les établissements privés sous contrat, cette participation devait permettre l'accès à la cantine des enfants de familles défavorisées, quel contrôle de la ville ? Quels critères à mettre en parallèle avec la participation proportionnelle au quotient familial qui a été instauré par la ville pour les écoles publiques ? Ne serait-il pas plus logique que ces dossiers soient traités comme ceux des écoles publiques par le CCAS ?

En ce qui concerne les investissements, on a l'impression d'avoir eu en Commission des Finances une présentation claire du financement de la salle des sports et en remercions les services.

Nous souhaiterions une telle présentation pour tous les investissements importants de la ville.

On constate une augmentation importante des investissements en cours, logique puisque les investissements s'étalent sur plusieurs années mais qui faussent toujours la visibilité de la réalité des investissements de l'année. On ne voit rien pour le site Lacan Maranda, rien sur un éventuel centre administratif qui permettrait de regrouper les services et procurer d'importantes économies, pas de projet de création d'un établissement public foncier local donc pas de réserve foncière pour du logement. Au contraire, cette année un projet de vente de biens communaux, encore à hauteur de 2.000.000 d'Euros, alors il nous a été dit que cette somme viendrait en diminution du crédit pour la salle des sports. Pour nous les sommes récupérées de la vente de bien immobilier

devraient être destinées au logement social.

De plus, vous avez proposé en tant que président de la CASA le principe de l'usufruit locatif social nous sommes opposés à cette mesure qui n'apporte des avantages qu'à l'investisseur privé et qui pose le problème quant à la pérennité du logement social. Lors d'un Conseil municipal précédent vous avez annoncé que, dorénavant, les pénalités liées au non respect de la loi SRU ne reviendraient plus à la ville mais resteraient à la CASA pour le logement, pouvez vous nous confirmer cette décision ? Et cette décision concerne t-elle toutes les communes de la CASA ?

Pour le pré aux pêcheurs vous indiquez une recette d'un M€ or, le délégataire aura encaissé cette somme par la gestion des parkings de la poste et des frères Olivier qui auraient pu rester en régie municipale.

En conclusion, pour la ville le ratio dépenses d'équipements par rapport à la population est toujours nettement inférieur, à celui de la strate alors que l'encours de la dette est plus important. Merci.

Monsieur le Maire : merci.

D'abord merci Madame VERNOCHE d'avoir noté que les strates doivent être regardées avec beaucoup de prudence dès l'instant où effectivement on peut toujours penser que les villes sont comparables en volume mais tellement d'indicateurs supplémentaires viennent perturber la strate en matière d'investissements, en matière de dépenses d'équipements, en matière de fonctionnement qu'il est extrêmement difficile de faire des comparaisons objectives, sauf à faire rentrer plusieurs paramètres dans ces éléments. Par exemple : une ville qui déléguerait au privé son assainissement, son nettoyage de rues et éventuellement l'ensemble du nettoyage des bâtiments publics se trouverait avec une masse salariale extrêmement réduite par rapport à la ville d'Antibes et donnerait l'impression d'avoir une gestion plus modeste et plus prudente alors qu'en réalité les dépenses seraient externalisées et reviendraient au même sujet.

C'est pour cela qu'il faut toujours regarder les dépenses de fonctionnement dans leur globalité. Je voudrais, bien entendu j'ai pris très positivement ce que vous avez dit, qu'aujourd'hui on se base quand même sur un trépied assez objectif. En début de mandat, on a fait audit financier, on l'a fait réaliser par le Trésor Public. Le Trésor Public a dit que la Ville avait un haut niveau de prestation et disposait de marges de manœuvre importantes en matière de fiscalité.

Ensuite on a eu un audit qui n'est pas un audit mais qui est un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes et après l'augmentation d'impôts que la situation antérieure de la crise nous avait imposée, je rappelle que la Chambre Régionale des Comptes a indiqué que l'on avait une marge de manœuvre fiscale de 15% supérieure, marge de manœuvre cela veut dire qu'on est à 15% inférieur à l'ensemble des communes qui ont les mêmes charges.

Et enfin, on a réalisé un audit sur le fonctionnement de la ville qui a répété ce qu'avait dit l'audit de la Trésorerie sur le haut niveau de prestations de la ville d'Antibes et qui nous a fait des propositions de maintien de qualité du service public avec mutualisation et différentes pistes qui sont : faire des économies. Nous les avons effectivement mises en œuvre et elles nous permettent aujourd'hui de se retrouver avec un service public de qualité et avec une diminution des fonctionnements et en particulier de la masse salariale qui reste à un niveau de volume stable.

Je ne désespère pas que vous constatiez que nos investissements vont débiter et je ne doute pas une seconde que le jour où vous irez aux spectacles, que vous assisterez à un match de basket à la salle omnisport, que vous garerez votre voiture sous le pré des pêcheurs, que vous aurez la possibilité d'aller visiter quelqu'un à la maison de retraite et que vous assisterez à un congrès au palais des congrès renouvelé, vous voterez notre budget et donc comme je sais que cela arrivera j'attends votre engagement à nos côtés !

Pour Cécile DUMAS, vous m'avez plutôt posé le problème, comme d'habitude en termes nationaux, je ne vais pas ici faire le débat qui est à l'Assemblée nationale sur le projet de loi de Finances. Vous me permettrez simplement de rappeler que oui je suis de ceux qui ont depuis longtemps utilisé le mot rigueur parce qu'un pays qui a 1.000 milliards de dette et qui a 30 milliards à économiser par an dans les années futures, simplement pour revenir à un déficit de 3%, pas

pour revenir à l'équilibre, c'est un pays dans lequel il faut être rigoureux. Le terme ne me paraît pas déplacé, je crois même que les Français attendent de nous que nous ayons de la rigueur. La rigueur cela ne veut pas dire qu'on arrête tout et qu'au contraire on est en situation où l'on refuse la croissance, l'investissement et le développement.

La rigueur cela signifie que l'on fait de plus en plus attention à nos dépenses et c'est ce que les Français attendent de nous au niveau national, comme au niveau local, et en même temps que l'on donne un service à l'ensemble de nos concitoyens qui soit un service de qualité.

Si on investit aujourd'hui dans une maison de retraite médicalisée qui est la seule maison de retraite publique de l'ensemble du Département comportant 40% de personne en grande dépendance selon les quotas du dernier SROS, c'est bien parce qu'on pense à la santé et à la vulnérabilité de nos concitoyens et si l'on est passé de 80 logements par an avant la CASA, à 400 logements par an aujourd'hui en rythme de croisière, c'est parce que l'on voit bien qu'une partie de notre population a des difficultés pour se loger et en particulier la plus jeune. Aussi, si on a mis en place ce pourquoi vous n'êtes pas favorable, des mesures qui permettent d'accéder à la propriété sociale, c'est bien parce que nous savons qu'il y a trente ou quarante ans, des revenus modestes pouvaient acheter un logement et qu'aujourd'hui dans la situation de tension du marché cela leur est très difficile. En même temps vous le savez le fait de faire de l'accès à la propriété libre, puisque nous avons décidé que les prioritaires dans ces logements étaient ceux qui habitaient les logements sociaux, un certain nombre de places en logement social.

Les postes non pourvus, ce sont les postes ouverts, je voudrais donc dire à Madame DUMAS, à Madame MURATORE qu'un poste ouvert ce n'est pas un poste qu'on doit obligatoirement pourvoir, c'est un poste qui peut être pourvu. Je vous laisse imaginer simplement un budget présenté aujourd'hui avec une augmentation de 239 agents, le coût se chiffre en millions, mettre des agents à des endroits dont on ne saurait s'ils augmenteraient la qualité du service cela mérite effectivement l'audit que nous avons fait. Et cet audit il nous dit, dans un premier temps on a gelé un certain nombre de postes, et maintenant qu'on a l'audit on sait où il faut geler les postes et on sait où il faut les augmenter et donc on n'est plus dans l'aveugle système de rigueur, on est dans un système de rigueur au contraire qui permet de mutualiser et de faire en sorte que le service rendu soit équivalent **et** pour autant avec un coût moindre.

Je prends un exemple qui est un exemple simple, c'est celui du Bureau d'Information Jeunesse. On constate aujourd'hui que ce Bureau a un problème de réception à l'endroit où il est et que finalement à quelques mètres de là il y a une médiathèque dans laquelle il y a un foisonnement de fréquentation des jeunes. De déplacer le Bureau d'Information Jeunesse qui est communal à l'intérieur de la Médiathèque qui est intercommunale, ce n'est pas un problème insurmontable et on va avoir là une économie de coût qui peut être profitable alors que l'on sait que c'est par l'intermédiaire des SMS ou des mails que les jeunes sont le plus souvent informés plutôt que d'aller à un guichet.

Voilà un exemple d'économie qui permet de redéployer une partie de personnel et de le redéployer de manière efficace sans que pour autant le service rendu soit altéré.

Sur les réserves foncières vous avez mal lu le PLU, Madame DUMAS, parce qu'il y a dans ce PLU un certain nombre de réserves foncières, quelquefois d'ailleurs excessives à certains endroits par rapport à d'autres et qu'il faudra probablement rééquilibrer, mais il y a des réserves foncières qui sont posées et rappelons nous ensemble que le POS avait été en partie annulé pour des réserves foncières et qu'il faut ne pas avoir « les yeux plus gros que le ventre ».

Aujourd'hui on a un établissement public foncier et je m'adresse à Mesdames Muratore et Dumas, on a prolongé avec eux un engagement, vous l'avez vu Madame DUMAS à la Communauté d'Agglomération, cela veut dire qu'on a à côté de nous l'Etablissement public foncier régional qui nous permet d'accéder à ce foncier et de réaliser des opérations qui sont des opérations d'envergure.

Sur l'emploi vous vous rappellerez que le territoire de la Communauté d'Agglomération qui a en charge l'emploi et le développement économique est quand même alimenté par neuf pôles de

compétitivité et que le grand emprunt va permettre de financer un IRT sur Sophia Antipolis et que le solde d'emploi créé sur l'ensemble de notre territoire est un solde positif.

Je ne méconnaiss donc pas le problème d'emplois d'un certain nombre de nos concitoyens mais l'on ne peut pas dire que l'on est dans un territoire dans lequel on a ignoré le problème du développement économique et de l'emploi et qu'on a mis en place un certain nombre d'outils, Francis PERUGINI peut en témoigner , qui vont de la Mission locale pour les jeunes en difficulté jusqu'à une Maison de l'Emploi qui est un appui sur l'ensemble de création d'entreprises et qui va plutôt dans le sens de la diminution du chômage sur notre territoire.

Sur les gardes d'enfants on pourra en rediscuter mais je continue à dire que je suis favorable à ce qu'il y ait une crèche d'entreprises et si c'est le cas la Ville d'Antibes retiendra un certain nombre de berceaux publics pour faire en sorte que l'on trouve une mutualisation mais je le dis aussi très clairement avec Jacqueline DOR et Georges ROUX , avec qui nous réfléchissons à l'implantation de ces structures, il n'est pas question que les crèches d'entreprises se financent majoritairement avec des berceaux publics. En effet, si c'est pour faire cela il vaut mieux créer une crèche publique, ce qui n'est pas exclus dans les années à venir sur des territoires qui doivent être réfléchis et équilibrés. J'ai pensé à une période qu'il fallait le faire en centre ville, puis à une autre période avec Georges Roux nous avons estimé qu'il fallait le faire sur la Fontonne.

Et aujourd'hui nous constatons que c'est plutôt vers le nord d'Antibes qu'il faut créer des structures d'accueil parce que c'est là que l'on crée le plus de logements et qu'il y a le plus d'accueil de couples avec des enfants et c'est là-dessus qu'il faut que l'on réfléchisse ensemble pour faire en sorte que les extensions d'écoles et les accueils de crèche se trouvent à proximité des populations plutôt que de les créer artificiellement à d'autres endroits.

Enfin sur les investissements Lacan, Marena et le bâtiment administratif, Madame MURATORE, laissez moi concerter avec la population, si je vous présentais un projet tout fait aujourd'hui et que je vous dise : « on va investir », vous seriez, je suis sûr, la première à dire : « halte là , qu'est que c'est cette démocratie de proximité qui est bafouée, comment se fait-il que l'on n'a pas discuté avec l'ensemble de la population » ? Aussi, je souhaite que ce projet là, qui me paraît être un projet de réflexion, puisse murir dans la tête de chacun, on va aménager cet espace, on va y faire du logement , il y aura du logement social, une activité économique, culturelle, des espaces privés, publics, des jardins, peut être que l'on peut aussi imaginer que sur un sujet qui n'est pas à priori un sujet polémique, on peut arriver à un consensus. Aujourd'hui on a présenté quelque chose qui n'est qu'une esquisse, je vais le présenter au Conseil de Développement, il va faire des remarques, je pense qu'il faut continue à avoir un débat démocratique ouvert sur un sujet qui ne mérite pas autre chose qu'une réflexion d'avenir pour la ville d'Antibes.

Enfin je ne sais pas faire baisser les impôts, augmenter le personnel municipal de deux cents agents, en même temps faire en sorte que les coûts de fonctionnement diminuent et investir au-delà de trente millions d'euros sans toucher à rien. A un moment donné il y a des entrées de recettes et il y a des sorties de dépenses et sans faire d'emprunts. L'emprunt est quelque chose qui me paraît dans la conjoncture actuelle, je le pense donc je le dis, très bas, artificiellement bas par rapport à la situation économique de l'ensemble du territoire européen et de la zone euro.

Aussi, je prévois et je prédis que les taux à un moment vont augmenter, il n'y a aucune raison que les taux n'augmentent pas, il y a même une totale disparité entre un niveau de dette et d'endettement et d'emprunt souverain et un coût de l'argent qui est extrêmement bas.

Il se trouve, et c'est un peu la conjoncture, après avoir attendu longtemps un bassin de rétention, qu'on a la possibilité de le faire, on va le faire ! Après avoir attendu longtemps la possibilité de faire le parking sous le pré des pêcheurs, la conjoncture de la fin du financement de nos parkings publics nous permet de le faire, on va le réaliser.

Il se trouve que l'opportunité a fait que le Gouvernement et le Conseil général nous ont accordé des lits de maison de retraite publique, on ne va pas attendre deux ou trois ans que ça aille mieux, on va le faire !

Aussi, dans cet élément là, il y a un certain nombre de conjonctions qui font que c'est l'année 2011, après l'année 2010, qui va être l'année du plus fort investissement que la Ville ait connu pour des raisons qui sont des raisons d'opportunité. On ne va pas dire parce que l'on a un gros investissement que l'on va reporter le bassin de rétention, la maison de retraite publique, la salle omnisports, la salle de spectacles, on va ne pas faire la reconversion du tribunal en espace culturel, on va ne pas faire le parking sous le pré des Pêcheurs, le palais des congrès, alors qu'on en a l'opportunité.

Et bien oui tout cela va se faire en même temps, je m'en excuse par avance d'ailleurs auprès de nos concitoyens qui vont voir beaucoup de chantiers, un chantier en plein cœur de Juan les Pins, un chantier sous le Pré des Pêcheurs et puis d'autres chantiers qui seront moins pénalisants pour la population mais à terme de ce mandat on disposera de tout l'ensemble des équipements que l'on attend depuis longtemps et on le fera avec un taux d'emprunt qui est sécurisé à vingt ans et à 3,70, avec un taux fixe.

C'est donc une opportunité qui n'est pas complètement à négliger et en même temps avec une réduction du fonctionnement qui n'est pas drastique qui est simplement la mutualisation des moyens, la possibilité avec la CASA de travailler ensemble et une réflexion commune.

Vous parlez de la pépinière qui va se déplacer et si on réalisait une pépinière publique qui permette à un moment donné de mutualiser les moyens de l'ensemble des communes, en tout cas limitrophes, de Biot, Valbonne, Vallauris, et une diminution des coûts ?

C'est peut être une idée difficile à mettre en œuvre, complexe mais qui est une idée plus logique que de faire essayer de fonctionner chacun dans son coin des éléments qui coûtent pour chaque commune un coût qui devient à un moment donné prohibitif.

Moi je ne considère pas que le privé c'est Satan et j'essaie donc de travailler avec et je crois que finalement si un palais des congrès sort de terre, ce que j'espère puisque le permis est maintenant totalement valide et que les travaux devraient commencer en janvier et qui coûte sept millions à la Ville d'Antibes, que l'ensemble du commerce de Juan les Pins et de l'activité économique s'en trouveront plutôt mieux que si l'on construisait uniquement avec des fonds publics l'ensemble de ces équipements. D'ailleurs je ne vais pas m'arrêter là et je vais vous dire qu'il faut qu'on lance des pistes pour la rénovation de la base de voile et de la piscine municipale parce qu'il y a des travaux importants à faire et qu'il n'est pas tout à fait interdit de penser que l'on peut y réfléchir, comme on a réfléchi sur la DSP qui s'est faite à Valbonne et où le coût de fonctionnement du stade nautique est égal à zéro. On fait un appel d'offres et on a un fonctionnement avec le social, avec le scolaire, qui est égal à zéro, la piscine d'Antibes est un peu compliquée parce qu'en même temps on a du haut niveau, on a d'autres choses, mais pourquoi on ne réfléchit pas un peu mieux à la façon dont on peut mutualiser les coûts et faire en sorte qu'il pèse moins sur l'ensemble de nos contribuables.

Je m'interdis donc aucune piste et avec Eric PAUGET on y travaille et quand vous avez une base de voile, je le dis aussi et sans animosité, gérée avec une association dont on constate qu'ils ont 300.000 € en placement, on se dit qu'on a là un équipement qui a une part éducative et sociale mais aussi une part de rentabilité touristique et que peut être dans une DSP dans laquelle l'association peut d'ailleurs très bien postuler, comme nous l'avons fait sur le port de la Salis ou à d'autres endroits, on peut sans doute trouver des marges de manœuvre qui permettent d'avoir un équipement de meilleure qualité qui rende le service à la fois éducatif, social, et qui rentabilise avec la part touristique.

Aussi pourquoi on s'interdirait ce type de réflexion ? Je sais bien que cela contrarie Madame DUMAS qui se tient le front mais ce n'est pas un tabou, cela non plus, cela peut s'envisager et l'important c'est la qualité du service rendu à l'ensemble des élus.

J'espère vous avoir convaincu, je sais qu'Edgar Faure disait : « un bon discours me fait changer quelquefois d'avis, jamais de vote » ! Je sais que je ne changerai pas votre vote, j'espère au moins vous avoir fait changer d'avis.

Alors sur ce budget primitif et selon la tradition habituelle Monsieur SEITHER va intervenir chapitre par chapitre. Est-ce que vous souhaitez annoncer votre vote maintenant ? On va annoncer le vote et on va considérer que le vote que vous faites maintenant est un vote qui s'applique à tous les chapitres que va citer Monsieur SEITHER, est ce que l'on est d'accord sur ce sujet ? Tout le monde est d'accord.

Madame VERCNOCKE : je voudrai réparer un oubli qui consiste à nous associer pour l'Union d'Antibes Juan les Pins à tous les remerciements qui ont été adressés aux services pour la qualité à la fois de la documentation et de la commission à laquelle les documents ont été présentés.

Monsieur le Maire : ce qui prouve aussi que la Ville d'Antibes n'a rien à cacher et qu'elle donne instruction à l'ensemble de ces fonctionnaires qui sont de qualité de donner toutes les informations à sa majorité comme à son opposition.

Qui est contre, qui s'abstient ? Le vote de l'opposition est contre.

Monsieur le Maire : pardon de vous obliger à annoncer chapitre par chapitre et vous m'éviterez de dire même type de vote, nous considérerons que vous avez le même type de vote sur tous les chapitres.

Monsieur SEITHER : Détail des chapitres **VOIR ANNEXE 1 JOINTE AU PV.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, après voir examiné et voté, chapitre par chapitre, ce document budgétaire suivant le détail ci-annexé (*voir annexe 1*), à **la majorité par 39 voix POUR sur 48** (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY), a :

- **ARRETE** ainsi qu'il suit la balance générale du budget :

RECETTES	Mouvements Budgétaires	Mouvements Réels	Mouvements d'ordre
SECTION D'INVESTISSEMENT	63 952 000	57 544 000	6 408 000
SECTION DE FONCTIONNEMENT	134 645 000	134 395 000	250 000
TOTAL	198 597 000	191 939 000	6 658 000
DEPENSES	Mouvements Budgétaires	Mouvements Réels	Mouvements d'ordre
SECTION D'INVESTISSEMENT	63 952 000	63 344 000	608 000
SECTION DE FONCTIONNEMENT	134 645 000	128 595 000	6 050 000
TOTAL	198 597 000	191 939 000	6 658 000

*Départ de M. PIEL - Procuration à M. LA SPESA
Présents : 33 / procurations : 15 / absent : 1*

Monsieur le Maire : les votes étant effectués chapitre par chapitre et globalement nous pouvons donc passer au budget assainissement.

05-8 - BUDGET PRIMITIF 2011 - ASSAINISSEMENT

Monsieur SEITHER : le budget annexe du service assainissement s'équilibre à 10.231.000 € dont 5.796.000 € en fonctionnement et 4.435.000 € en investissement.

Les recettes réelles de fonctionnement soit :5.018.000 € sont établies sur la base d'une redevance inchangée, elles sont en hausse de plus de 12 % par rapport au budget primitif 2010, cette hausse explique notamment à la mise en œuvre de la décision prise en Conseil municipal le 26 novembre 2010 augmentant la participation pour raccordement à l'égout ainsi que par l'instauration d'une redevance pour le rejet des eaux pompées dans la nappe en été.

Les dépenses réelles de fonctionnement restent stables à + 0,55 % par rapport à 2010, les charges financières, intérêt de la dette, augmentent de 38 %, le recours à l'emprunt étant obligatoire pour financer les importants travaux réalisés dans le cadre du schéma directeur d'assainissement.

La baisse relative des charges de personnel de 1,9 % est la conséquence du non remplacement des départs d'agents en 2010 et 2011 ainsi que l'affectation de trois agents pris en charge financièrement par le budget assainissement sur le budget principal au regard de la mission et prestation exercée. Ce sont les instructions des autorisations d'urbanisme pour la partie réseaux. L'augmentation des recettes et la stabilisation des dépenses de fonctionnement permettent de dégager un autofinancement conséquent de 533.131,00 € qui, ajoutés aux amortissements des immobilisations : 1.801.869 € représente plus de 52 % du montant total des recettes d'investissement. Les recettes réelles d'investissement qui s'élèvent à 2.100.000 € sont constituées par le FCTVA pour 500.000 € et un recours à l'emprunt estimé à 1million six. Le cumul de ces recettes et de l'autofinancement nous permet d'inscrire en volume de dépenses d'équipements de 3.484.170 € permettant de financer notamment :

- les travaux de remplacement des canalisations de la route et du quartier de la Badine, c'est-à-dire avenue des Oliviers, Sainte Marguerite, chemin de Lérins, chemin des Iles, du boulevard du Val Claret, de l'avenue de l'Estérel et de la partie amont du collecteur de Laval ;

- les travaux de réhabilitation (inaudible) du tuyau de refoulement de la station antiquité, des canalisations du boulevard Wilson et de la rue Fersen ;

- les travaux d'extension nécessaires au raccordement de la nouvelle gare de Biot, la pose de collecteurs Chemin des Terriers, le démarrage des travaux de restructuration des collecteurs des avenues Foch et Reibaud, la reconstruction de la station de relevage de la plage de la Garoupe, la mise en place de nouveaux points de mesure dans le cadre du dispositif de diagnostic permanent de l'ensemble du réseau d'assainissement, enfin le renouvellement des équipements des stations de relevage.

Voilà je vous propose à présent de procéder au vote chapitre par chapitre si vous n'avez pas de questions ?

Monsieur le Maire : même procédure alors qui est contre, qui s'abstient ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, après voir examiné et voté, chapitre par chapitre, ce document budgétaire **suivant le détail ci-annexé (voir annexe 2), à la majorité par 39 voix POUR sur 48** (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 6 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, Mme MURATORE, M. AUBRY), a :

- **ADOPTE** le Budget Primitif 2011 du Service Assainissement ;
- **ARRETE** ainsi qu'il suit la balance générale du budget :

05-9 - BUDGET PRIMITIF 2011 - SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Monsieur SEITHER : pour le SPANC, ce budget est individualisé dans un budget annexe spécifique depuis le 1^{er} janvier 2010 s'équilibre à 182.000 € dont 172.000 € en fonctionnement et

10.000 € en investissement. Le SPANC a été créé en 2006, il est depuis financé par une participation du budget général de la Commune qui précise que cette participation n'est possible que pendant cinq ans.

La réglementation impose donc à compter du budget 2011 de présenter ce budget annexe comme relevant d'un service public industriel et commercial, équilibré en recettes et en dépenses en dehors de toute subvention du budget de la Ville.

A cet effet par délibération en date du 26 novembre 2010 vous avez institué la redevance pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif qui s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2011.

Le produit de cette redevance estimé à 166.000 € est complété par une subvention de fonctionnement de l'Agence de l'Eau pour 6000 €. Ces 172.000 € de recettes financent le même montant des dépenses ; on constate donc une augmentation de 2,35 % des dépenses réelles de fonctionnement par rapport au budget primitif 2010 (+ 3729 €) finançant notamment des remboursements de frais (carburants, assurance, locaux). La section d'investissement de 10.000 € est autofinancée à 95 % .

Je vous propose donc, Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, de procéder au vote, chapitre par chapitre, si vous n'avez pas de questions.

Monsieur le Maire : intervention de Madame MURATORE.

Madame MURATORE : oui nous profitons de ce budget 2011 pour rappeler que le budget annexe est obligatoirement équilibré, qu'il ne coûte rien au contribuable antibois, est payé par l'utilisateur, mais ce service est important en terme de santé publique.

Donc pour nous ce service doit rester public et ne pas passer au privé, merci.

Monsieur le Maire : vous êtes très anticipative parce qu'aujourd'hui il est public et le bilan qu'on vous présente est effectivement un bilan public et gratuit puisque vous l'avez noté, à partir de maintenant, le budget va être séparé et la Ville, ayant épuisé tout le temps pour lequel elle pouvait faire payer l'utilisateur, est désormais devant l'obligation législative de faire payer l'utilisateur et non le contribuable.

Je passe au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, après avoir examiné et voté, chapitre par chapitre, ce document budgétaire **suivant le détail ci-annexé (voir annexe 3), à la majorité par 43 voix POUR sur 48 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY), a :**

- **ADOpte** le Budget Primitif 2011 du Service Public d'Assainissement Non Collectif ;

05-10 - BUDGET PRIMITIF 2011 - REGIE DES TRANSPORTS

Monsieur SEITHER : section de fonctionnement, dépenses de fonctionnement –charges à caractère général : 1000 € pour un total de dépenses de 1000 € et des recettes pour 1000 € (subventions d'exploitations).

Monsieur le Maire : nous passons au vote, qui est contre qui s'abstient ?

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, après avoir examiné et voté chapitre par chapitre, ce document budgétaire **suivant le détail ci-annexé (voir annexe 4), à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY**

05-11 - TAXES D'HABITATION ET FONCIERES - TAUX - FIXATION

Monsieur SEITHER : il appartient donc au Conseil municipal de fixer des taux d'imposition des taxes communales pour l'exercice 2011, ceux-ci restent inchangés par rapport à 2010, soit la taxe d'habitation à 14,95 % la taxe sur les propriétés bâties 17,45 et la taxe sur les propriétés non bâties à 13,49 %.

Monsieur le Maire : intervention de l'Union pour Antibes Juan les Pins et du PS et les Verts.

Madame VERCNOCKE : Monsieur le Maire et mes Chers Collègues, c'est vrai que la fixation des taux est une chose, la suppression des abattements en est une autre, on voit que c'est une réalité à la fois sociale et économique, que la taxe d'habitation devient de moins en moins supportable pour tous nos concitoyens les plus modestes qui sont fragilisés par un chômage accru et une baisse des revenus. Paradoxalement ce sont eux les plus touchés en raison de l'abattement spécial à la base qui était à l'époque sous condition à la fois de revenus et de faible valeur locative des locaux.

En termes clairs, ce sont les plus pauvres et les plus mal logés d'entre nous qui ont dû subir les augmentations les plus importantes, comparativement, bien sûr et dans toute la ville des exemples de quasi doublement, en plus Nice Matin je crois l'a rapporté, une augmentation de 436 % dans son numéro du 21 janvier 2010.

Donc ce qui serait intéressant peut être serait de connaître le chiffre exact du bénéfice pour la Commune de la suppression de cet abattement, non pas de l'augmentation du taux, uniquement de la suppression de cet abattement. En terme clair qu'avons-nous gagné sur les plus pauvres et les plus mal logés d'entre nous ?

En économie on peut dire qu'en période de crise, il n'est pas toujours judicieux d'augmenter les taxes, beaucoup d'habitants sont alors dans l'obligation de sacrifier à ce poste des liquidités qui autrement circuleraient dans le circuit économique local ce qui entraîne une baisse de revenus des commerçants qui, par ailleurs, sont soumis aux mêmes taxes. On sait de plus, c'est une loi économique immuable, que les classes les moins aisées consomment proportionnellement davantage donc on peut même dans certains cas en voir certains dans la situation de ne plus pouvoir payer du tout, le cas extrême résidant dans la difficulté même à percevoir l'impôt.

Alors on avait parlé mais il y avait eu une petite incompréhension l'année d'avant sur d'autres solutions fiscales qui existent consistant à moduler le calcul des bases selon les quartiers puisqu'il entre dans le calcul de la base elle-même, une notion d'environnement, de vue , etc.. mais qui peut être est insuffisante ce qui peut permettre pour les moins aisés de continuer à soutenir la consommation locale, tout en augmentant les bases locatives de ceux qui sont plus aisés, moins touchés et qui peuvent tout de même continuer à vivre de manière confortable.

Plus simplement, c'est une simple demande, puisque la Mairie conserve la maîtrise de ses abattements, ne serait-il pas plus juste et plus humain qu'elle y recoure de nouveau, renonçant à ce qui paraît être un faible bénéfice et en allant plus loin, sans se soucier de l'opinion, soit de ses amis, soit de ses ennemis politiques, uniquement pour le bien de tous.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Madame Vercnocke, vous n'ignorez pas que j'essaie également, sans toutefois toujours y parvenir, de travailler pour le bien de tous, et qu'il m'est arrivé aussi d'écouter l'opposition et aussi de reconnaître quelques erreurs par le passé. Néanmoins, comme je l'ai expliqué, dans le budget, tel qu'il vous a été présenté, vous avez bien vu qu'il est difficile de diminuer de manière importante, en tout cas plus importante, la masse salariale qui est l'élément essentiel d'un budget, que par ailleurs, vous vous êtes félicités et je le fais avec vous, que les

grands investissements se mettent en place.

Donc le choix que nous avons fait et que j'ai annoncé, c'est que l'augmentation d'impôts, que nous a imposée la situation particulière intervenue après une période de dix ans où l'on a jamais touché aux impôts, a fait que c'était pour l'ensemble du mandat et que dans l'ensemble du mandat on devait rester dans cette pression fiscale que la Chambre régionale des Comptes considère encore comme modérée et inférieure de 15 % de l'ensemble du territoire français.

Je ne vous demande même pas d'aller comparer à la fois les abattements et à la fois les taux de fiscalité sur l'ensemble du Département pour constater que si nous faisons les mêmes taux que nos voisins, équivalents, nous serions dans une situation dans laquelle nous rentrerions très facilement au moins dix millions d'euros par an, de plus, et à ce moment là on se trouverait avec une pression fiscale qui ne serait jamais qu'équivalente à celle qui existe par ailleurs.

Les impôts sont toujours injustes et toujours assez mal calculés, je suis assez d'accord avec vous sur la taxe d'habitation. Néanmoins il faut savoir quand même que les plus démunis de l'ensemble de la Commune sont exonérés de la taxe d'habitation et que donc la taxe d'habitation est peut être un impôt qui est mal évalué avec, comme tous les impôts, des effets seuils entre celui qui a un revenu un peu élevé et qui va payer et puis celui qui a un revenu un peu inférieur et qui ne la paye pas, toujours est-il qu'il y a toute une tranche de notre population qui est celle la plus démunie qui ne paie pas la taxe d'habitation.

Il faut quand même que tout le monde le sache bien.

En ce qui concerne le foncier bâti, on peut toujours aussi trouver une personne qui a une propriété et qui, malgré le fait qu'elle est propriétaire, a des faibles revenus, mais on nous cite toujours l'île de Ré et puis le travailleur immigré italien qui a acheté une grande propriété et qui, à la retraite, n'a pas beaucoup de revenus mais qui est fiscalisé de manière excessive sur un revenu, soit sur l'ISF, soit sur la taxe d'habitation, soit sur le foncier bâti, en fonction de son patrimoine. Pour autant, on ne peut pas dire que celui qui a une propriété à l'île de Ré ou à Antibes et qui dépasse un certain seuil peut être catalogué obligatoirement comme quelqu'un de pauvre, le foncier bâti impose, même avec des critères qui peuvent parfois paraître injustes, un patrimoine avec un certain nombre de critères qui fait que c'est quand même ceux qui ont les propriétés et les appartements les plus importants qui paient le plus de foncier bâti.

Je ne nie pas qu'il y ait des effets seuils, je ne nie pas qu'il peut y avoir des pourcentages qui peuvent être de 100 % ou plus d'augmentation mais il faut regarder aussi en valeur absolue.

Quand vous payez 100 € d'impôts locaux et que vous passez à 200 €, vous avez une augmentation de 100 %. Pour autant on ne peut pas dire non plus que c'est une pression fiscale qui est insupportable.

Enfin j'ai posé la question, comme je m'y attendais et comme je voulais l'évaluer et si on remettait des abattements ? Si on remettait 5 % d'abattement global, on perdrait en gros un million deux par tranche de 5 %. Et si on remettait l'abattement à la base on perdrait quelque chose comme 800.000 € ce qui est assez paradoxal parce que l'Etat considère que si on met un abattement spécial à la base et je reconnais que c'est assez injuste et anormal, il ne prend pas en charge à ce moment là toute une partie et donc sur les 800.000 € il n'y a que 300.000 € qui sont payés par les contribuables et 500.000 € qui sont versés par l'Etat.

L'Etat considère à tort ou à raison que moins vous mettez de pression fiscale, plus vous mettez d'abattements et moins vous avez besoin d'argent, moins il vous donne de dotation globale. C'est un système qui est un peu pervers parce que dans le système français plus vous dépensez et plus vous abattez et plus vous avez de l'aide de l'Etat et plus vous êtes économe et moins vous abattez et plus vous avez de l'aide de l'Etat.

C'est un peu anormal comme système sauf que, pardon de caricaturer, l'Etat se dit : « puisque vous n'avez pas besoin d'argent et que vous vous permettez de faire des abattements alors que je prends déjà en charge la grande précarité en matière de taxe d'habitation et puisque vous vous permettez d'avoir des taux d'imposition relativement bas, cela veut dire que vous n'avez pas

besoin d'argent et donc je ne mobilise pas mon potentiel fiscal sur la Ville concernée ».

Donc c'est à la fois illogique parce que ce n'est pas vertueux et c'est à la fois logique de penser que celui qui ne paie pas d'impôt il n'a pas à réclamer à l'Etat une aide particulière quand il a des marges de manœuvre comme la Chambre régionale, comme l'audit de la Trésorerie et comme l'audit privé, l'ont montré, nous sommes à 15 % inférieur en terme de pression fiscale par rapport à des villes de même strate. Je ne parle même pas de villes touristiques, je parle de villes de même strate, c'est-à-dire qu'une ville en plein centre de la France, je n'en citerai aucune, qui n'a pas obligation de dépenser de l'argent en matière économie, touristique, etc, a 15 % de plus de pression fiscale que la Ville d'Antibes. Et je ne parle pas d'une comparaison départementale, je parle d'une comparaison nationale et l'Etat forcément il apporte moins à la Ville d'Antibes en partant du principe que si la Commune se permet d'avoir une fiscalité basse, il lui apportera moins en éléments et puisque la Commune se permet malgré le fait que la taxe d'habitation n'est pas payée par les plus fragiles d'ajouter un abattement supplémentaire, il lui retire l'argent qu'il donne pour les plus fragiles.

Vous voyez bien qu'il y a à la fois une logique et à la fois une contradiction et j'ai pensé qu'on ne pouvait pas se passer de 800.000 € dans le budget actuel et surtout que cette somme, si cela avait été uniquement sur une pression de nos habitants, à la limite on aurait pu dire, on va dépenser 800.000 € pour les plus fragiles, mais dans ces 800.000 € il y en a 500.000 qui sont donnés par l'Etat et pas par le contribuable. C'est la raison pour laquelle j'ai renoncé à cette idée, ensuite j'ai fait travailler l'idée d'un abattement global à 5 %, c'est un million deux, cela ne nous permet pas de passer cette année dans le budget avec le taux d'investissement que nous avons et si nous avons renoncé à un investissement on aurait pu l'envisager. Et comme on est à 15 % plus bas que l'ensemble des strates de notre Commune, j'ai pensé qu'on était encore dans une pression fiscale modérée et avec une possibilité d'investissement forte.

Je vous ferai parvenir les chiffres exacts.

Madame MURATORE : il me semble avoir entendu une grande critique du mode de fonctionnement de l'Etat et je me demandais mais qui vote les lois !!! Nous avons la même demande

Monsieur le Maire : règlementaire, Madame Muratore, et généralement le règlementaire il est fait par l'ensemble des fonctionnaires d'Etat pour lesquels j'ai le plus grand respect mais qui sont assez immuables, quel que soit le Gouvernement.

Madame MURATORE : et bien il y a du travail ! Nous souhaitons nous aussi demander le rétablissement de l'abattement spécial à la base parce que dans votre démonstration, vous n'avez pas du tout parlé du bouclier fiscal, hors toutes les personnes qui en bénéficient, n'ont pas subi l'augmentation de taxes comme l'ensemble des autres antibois.

Monsieur le Maire : écoutez le bouclier fiscal c'est un autre débat, j'ai déjà dit ma position sur le bouclier fiscal qui n'est pas loin de la vôtre et pour une fois on peut se rejoindre, j'espère que dans un projet de loi de finances le bouclier fiscal disparaîtra, il était légitime dans un contexte de croissance, il me paraît désormais illégitime dans un contexte de crise.

Aussi, comme je vote les lois, vous avez raison, et que je voterai pour supprimer le bouclier fiscal au prochain PLFS et au prochain PLM

Madame MURATORE : si vous votez la suppression du bouclier fiscal, parfait, sauf si vous votez le projet qui va coûter beaucoup plus cher à l'Etat puisqu'il prévoit la suppression de l'ISF et que toutes les études montrent que cela va coûter plus cher à l'Etat que de garder le système actuel et que vont encore en être bénéficiaires les plus grosses fortunes.

Monsieur le Maire : retour sur la terre antiboise, vous ne connaissez pas le projet et vous avez à priori décidé que l'ISF serait supprimée en même temps que le bouclier fiscal, vous n'avez pas bien lu tous les éléments de complexité qui y sont associés.

Si vous voulez bien, je ne vais pas refaire le débat ici alors que j'ai le privilège de l'avoir là haut avec des gens qui ne sont pas de meilleure qualité que ceux que j'ai en face de moi mais aujourd'hui on est dans la Commune d'Antibes Juan les Pins et on fait le budget de la Commune.

Les taux des taxes d'habitation et foncières dont je vous rappelle qu'ils n'ont pas bougé sous quelque gouvernement que ce soit, dans leur complexité, quelquefois leur ambiguïté mais en même temps leur logique. Nous passons donc au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

- taxe d'habitation	14,95 % ;
- taxe sur les propriétés bâties	17,45 % ;
- taxe sur les propriétés non bâties	13,49 %.

Adopté à la majorité par 39 voix POUR sur 48 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 6 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, Mme MURATORE, M. AUBRY.

05-12 - BUDGET PRIMITIF 2011 - ASSAINISSEMENT - FIXATION DE LA REDEVANCE

Monsieur le Maire : comme il n'y a pas d'interventions je résumerai avec l'autorisation de Monsieur SEITHER en disant que la redevance ne change pas malgré l'augmentation considérable d'investissements. Il vous est demandé de fixer la redevance 2011 à 0,38 € (zéro, trente huit centimes d'euros) le m³, inchangée par rapport à l'année dernière, compte tenu d'un volume d'eau prévisionnel de 6.600.000 m³.

Nous passons au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS).

Départ de M. GONZALEZ - procuration à M. GENTE - Présents : 32 / procurations : 16 / absent : 1

06-1 - PARC DE STATIONNEMENT PUBLIC SOUS LA MEDIATHEQUE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - SOCIETE SA EFFIA CONCESSION - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2009 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame DUMONT : Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, par une délégation de service public qui a été signée le 15 mai 2006, la Commune a autorisé la Société EFFIA Concession à exploiter pour une durée de quinze ans le parc de stationnement en ouvrage de la Médiathèque.

Conformément aux articles concernés du Code général des Collectivités territoriales, la société EFFIA a transmis à la Commune le rapport annuel du délégataire et celui-ci a été examiné par la Commission Consultative des Services publics locaux dans sa séance du 6 décembre 2010.

De manière synthétique, même si le chiffre d'affaires est en forte hausse avec une augmentation de plus de 24 %, le résultat net reste encore cette année déficitaire. On peut dire cependant que l'amélioration de la visibilité du parc grâce au jalonnement dynamique a toutefois permis un net accroissement de la fréquentation puisqu'elle est en hausse de 14 % par rapport à 2008.

Il est donc proposé au Conseil municipal de prendre acte de cette information.

Monsieur LA SPESA : concernant l'analyse des résultats, on peut dire dans un premier temps que depuis trois ans les comptes ne sont pas mirobolants mais qu'ils progressent assez régulièrement.

Monsieur le Maire : je note pour une fois qu'on est d'accord !

Monsieur LA SPESA : il est souvent dit qu'il faut entre trois et cinq ans pour que le gestionnaire commence à gagner de l'argent mais si on regarde un peu plus précisément, il y a des éléments

qui nous font penser qu'EFFIA n'a certainement pas perdu trop d'argent et que la rentabilité a commencé depuis 2009.

Si on se borne à comparer les totaux des produits d'exploitation sur trois ans et les totaux des charges d'exploitation on atteint un déficit cumulé effectivement de 312.437 €, on garde ce chiffre un peu en mémoire.

Maintenons regardons la composition des dotations d'exploitation qui représente environ 45 % du total des charges d'exploitation, le droit d'entrée qui est une des composantes équivaut à 73.333 €, chaque année et sur 15 ans.

A noter que ce droit d'entrée représente la somme de un million cent que vous vous étiez vanté d'avoir soutirée au concessionnaire, et bien désolé, ce million on en paie indirectement une partie chaque année.

Monsieur le Maire : c'est un peu rapide !

Monsieur LA SPESA : le deuxième poste, les aménagements en cours : ils représentent la somme de 467.357 € à payer sur dix ans, soit environ 47.000 € par an et pour finir les autres postes qui représentent globalement 30.000 €.

En résumé donc les deux postes principaux que je viens de citer représentent environ 120.000 € par an, soit sur trois ans 360.000 €, maintenant comparez cette somme aux 312.000 € de déficit.

Alors pourquoi avoir fait ces calculs en faisant ressortir les deux postes de la dotation d'exploitation, tout simplement parce qu'on a lu sur le compte rendu de l'analyse des résultats que je cite : « bien qu'en règle générale les immobilisations incorporelles ne s'amortissent pas, le droit d'entrée, celui que j'ai cité, a fait l'objet d'un amortissement comptable, par ailleurs les aménagements font également l'objet d'un amortissement comptable. Voilà un peu comment on essaie de nous faire prendre des vessies pour des lanternes, voilà comment on se retrouve en déficit, et que l'on en profite pour payer moins d'impôts. Cela est d'autant plus choquant que dans le même temps si l'on compare le chiffre d'affaires cumulé sur trois ans, plus de 712.000 € et la redevance versée à la Ville par le concessionnaire : 38.800 €, entre 712.000 et 38.800 on frise le ridicule !

Alors lorsque vous nous direz une nouvelle fois que nous n'avons pas les moyens d'investir dans certains programmes et que la gestion en régie ne sera absolument pas rentable, vous nous permettrez de vous rappeler ce petit exemple.

Pour finir quelques remarques très rapides, en 2009 la tarification augmente entre + 6,25 % et 10 %. C'est inadmissible.

Autre remarque il nous est impossible de savoir combien de salariés ont travaillé sur le parking ; nous souhaiterions avoir le détail et ce sur les trois dernières années.

Nous notons qu'il y a encore des tranches horaires allant de une heure trente à 3 h trente, où il n'y a aucun personnel sur le site, cela aussi est inadmissible pour la sécurité des usagers.

En conclusion il n'a pas fallu longtemps pour constater que nous avons raison la gestion en régie peut rapporter et ce pour éviter des tarifs prohibitifs et assurer réellement la sécurité des usagers

Monsieur le Maire : on peut triturer les comptes et considérer que l'amortissement ne doit pas rentrer en ligne de jeu, sauf qu'il rentre obligatoirement en ligne de compte et que les travaux qu'on effectue s'amortissent sur la durée de la délégation de service public, et donc rentrent en ligne de compte.

Moi je prendrai le système un peu en inverse, d'abord je vais redonner la parole à Mme Dumont qui va vous dire combien d'agents sont employés mais c'est bien parce qu'il y a eu une augmentation du nombre d'agents depuis le début, que le déficit existe et donc on devrait plutôt se réjouir d'avoir créé des emplois.

Le deuxième point, sous le contrôle de l'ensemble du Conseil municipal et en particulier d'Alain Bignonneau, nous avons vécu ici, pas en régie, mais en SEM. La Ville y était ultra majoritaire je dirais même que cette SEM était directement une émanation de la Ville. Et donc on a constaté qu'on avait creusé quand même un certain déficit et qu'on avait dû le combler pendant toutes ces années et malgré cela il a fallu solder encore une partie d'argent à la fin de l'exploitation et au bout de 15 ans d'exploitation, ce qui prouve bien que la gestion en régie n'est pas plus productive que la gestion en DSP.

Je rappelle qu'à chaque fois que vous redites qu'on a donné au privé, etc... la délégation de service public c'est la loi Sapin !! Je rappelle une fois de plus que c'est la transparence et la concurrence, je rappelle une fois de plus que Monsieur SAPIN n'est pas catalogué à droite et je dirais que même à l'intérieur du parti socialiste, il est plutôt catalogué à gauche et que lorsque Monsieur SAPIN a proposé la délégation de service public, les communistes l'ont votée !! Aussi si c'était un outil dont il ne fallait pas se servir, il fallait nous dire à ce moment là qu'il était uniquement réservé pour les villes de gauche et que les villes de droite n'avaient absolument pas le droit d'utiliser cet outil législatif mis en place par la gauche et avec l'accord des communistes !

Plus loin encore vous verrez qu'ils sont encore en déficit et que ce déficit n'est de manière comptable et authentifiée pas artificiel puisqu'il tient compte des amortissements et que si nous avions en charge, nous aujourd'hui, la gestion de ce parking et bien nous serions nous aussi probablement en déficit .

Comme vous l'avez très bien indiqué, généralement au bout de cinq ans, on dit vous voyez ils font leur beurre, etc.. et bien cela fait cinq ans et finalement je regrette effectivement qu'ils soient en déficit, je préférerais qu'ils soient en excédent mais je me réjouis que ce soit le privé qui ait assumé ce risque et qu'il le fasse jusqu'à la rentabilité et que ce ne soit pas la Ville d'Antibes qui soit obligée d'aller chercher le contribuable pour un parking qui doit plutôt être amorti par l'usager à mes yeux que par le contribuable.

Madame Dumont pouvez vous nous renseigner sur le nombre de personnes qui sont désormais embauchées.

Madame DUMONT : il y a dix salariés et en 2009 il y a eu trois salariés à temps plein qui ont été engagés ce qui explique aussi un petit peu le déficit à savoir qu'il y a eu la masse salariale de ces trois employés à temps plein supplémentaire et il y a eu une augmentation des charges de l'Etat de 4000 € qui a été imputée sur cette exploitation.

Je voudrai simplement dire qu'il y a une étude de satisfaction qui a été faite sur ce parking par les usagers et qu'elle donne d'excellents résultats, on est à 14 sur 20 de satisfaction pour les taux horaires et à 13,96 % pour les abonnés. Il faut quand même constater qu'il y a eu à la demande des usagers un certain nombre d'éléments qui ont été mis en place, notamment la sortie avec les cartes bancaires, etc..

Il y a donc vraiment de la part d'EFFIA une volonté de suivre de très près toutes les enquêtes de satisfaction qui sont faites auprès des usagers.

Monsieur AUBRY : au sujet de ce rapport, ce que nous remarquons c'est que ce délégataire s'est beaucoup trompé dans ses prévisions puisqu'il annonce des prévisions de 361.000 € en 2009 et la réalisation était de 247. Là je parle du stationnement ponctuel où la différence est la plus énorme. Certes au sein d'un Conseil municipal on n'a pas a priori à se préoccuper qu'un concessionnaire fasse des bénéfices ou pas, l'intérêt est que le service public soit rendu. Le service public c'est que les places de stationnement soient occupées, qu'il n'y ait pas de stationnement illicite sur la voie

publique.

Monsieur le Maire : vous ! Vous n'allez pas me dire qu'il faut que j'envahisse les espaces publics sur les modes doux, piétons et vélos et de les donner aux voitures quand même.

Monsieur AUBRY : ce n'est pas du tout ce que je veux dire, je vous rassure !

Notre intérêt est que ces parkings soient remplis pour que la voie publique le soit moins et ce que nous remarquons c'est que ce délégataire a peut être quelques problèmes pour vraiment développer son entreprise. Ce n'est pas totalement privé, c'est une filiale de la SNCF, son cahier des charges n'impose pas la gratuité de la première demi heure, contrairement aux autres parkings qui sont à Q PARK.

Nous pensons quand même que ce délégataire aurait tout intérêt à faire de lui-même la gratuité de la première demi heure puisque son revenu pour cette tranche de zéro à trente minutes n'est que de 6500 €. Il aurait donc tout intérêt à faire en quelque sorte un appel, 6500 € ce n'est rien du tout. Ce que nous remarquons c'est quand même que ce chiffre d'affaires est beaucoup plus faible que celui des deux parcs de Q Park dont on parlera plus tard, certes il y a moins de places et ce que nous pensons c'est que la gratuité pour la première demi heure serait d'autant plus intéressante qu'elle pourrait intéresser les personnes qui se rendent à la médiathèque et qui savent quel livre ou quel rayon ils vont voir , ce qui pourrait peut être là fluidifier le trafic dans la zone et vous savez qu'en face la médiathèque il y a souvent des ralentissements et des bouchons.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : je suis d'accord avec vous sur la demi heure ; dès l'instant où on a imposé à Q PARK la première demi heure gratuite on se trouve dans une situation où celui qui va paradoxalement à la médiathèque pour échanger un livre va plutôt se garer au parking des frères Olivier plutôt qu'à la médiathèque ce qui est assez logique. Les antibois connaissent un peu leur ville et les tarifs ! Je pense que vous avez raison sur ce point mais rien ne les empêche de le faire.

Monsieur LA SPESA : une petite modulation : si effectivement vous avez moins d'une heure de parking ce qui vient d'être dit est tout à fait juste, si vous avez un petit peu plus d'une demi heure, à la médiathèque vous payez 50 cts d'euro, par contre dès que vous avez dépassé les 35 minutes au parking des Frères Olivier, vous payez 1 €. Voilà attention.

Monsieur le Maire : il faut donc se dépêcher !!

Monsieur la SPESA : ce qu'il ne faudrait pas c'est que la médiathèque se calque sur les Frères Olivier. En réalité le mieux c'est d'avoir la tarification à la minute c'est ce que tout le monde demande.

Monsieur le Maire : il y a un cahier des charges et il est ce qu'il est, après si on me demande de le modifier, en particulier de diminuer les tarifs pour qu'ils deviennent plus attractifs, je vous proposerai un avenant, Anne Marie DUMONT le présentera et on le votera ensemble.

Cette information est donnée et j'ai bien noté Monsieur AUBRY que vous préférez comme moi remplir les parkings en sous sol et laisser les espaces publics avec des grands trottoirs pour la déambulation et éventuellement, je l'espère, dans quelque temps, des pistes cyclables dans le cœur de la ville.

06-2 - PARCS DE STATIONNEMENT - CONCESSION/CONSTRUCTION 'PRE AUX PECHEURS', AFFERMAGE 'LA POSTE' ET 'FRERES OLIVIER' - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - SOCIETE SERIMO - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2009 - INFORMATION DU CONSEIL

Madame DUMONT : il s'agit d'une délibération à peu près similaire à la précédente

Je vous rappelle que la Commune a signé le 25 mai 2009 avec la Société SERIMO qui s'est substituée à la Société Q.Park une convention de délégation de service public qui avait pour objet la construction et l'exploitation en concession du futur parc du pré aux Pêcheurs, la rénovation et l'exploitation en affermage des parcs de la Poste et des Frères Olivier pour une durée de trente ans, à compter de l'ouverture du parc du Pré aux Pêcheurs.

Conformément aux articles concernés du Code général des Collectivités territoriales, la Société SERIMO a transmis à la Commune son rapport annuel de délégataire et celui-ci a également été examiné par la Commission Ad'hoc.

De manière synthétique il convient également de rappeler que le contrat de délégation de service public a été signé le 25 mai 2009 et que donc le rapport qui vous est présenté aujourd'hui ne porte que sur une période de six mois : du 1^{er} juillet au 31 décembre 2009.

Le chiffre d'affaires réalisé sur cette période de six mois sur les deux parcs de stationnement s'élève à 615.151 € avec un résultat net de 249.362 € et une enquête de satisfaction qui révèle, comme précédemment, que globalement la qualité du service public de stationnement est conforme aux attentes du service public et je crois que nous devons nous en réjouir.

En effet le délégataire aura réalisé sur cette même période, 234.000 € d'investissement pour le parc Pré aux Pêcheurs en frais d'étude et en coût de réalisation des différents forages et essais de pompage.

Je vous demande donc de bien vouloir prendre acte de ce rapport annuel du délégataire SERIMO.

Monsieur le Maire : intervention de Monsieur LA SPESA.

Monsieur LA SPESA : ce n'est pas tout à fait pareil, là ce rapport est sur une activité de six mois , nous ferons donc les remarques suivantes :

- la présentation est plus que succincte même si c'est pour six mois, les éléments chiffrés n'envahissent pas trop le document, de fait la synthèse est tout aussi laconique, les bons experts du service de la Commande publique nous avaient pourtant habitué à des analyses beaucoup plus fines et poussées.

Faut-il penser que les documents de synthèse qui nous sont remis depuis quelque temps ont été expurgés de certaines remarques ? En tout cas c'est ce que je ressens personnellement.

- sur les tarifs : on ne s'étalera pas, ils sont encore plus chers que ceux de la médiathèque, personne ne semble entendre l'immense majorité des antibois qui peste sur le coût du stationnement dans les parkings souterrains. Aussi il est quand même important de rappeler que les deux parkings Frère Olivier et la Poste étaient intégralement payés et qu'il n'y avait rien de plus simple que de les reprendre en régie avec un coût de stationnement très en deçà de ce qui est proposé aujourd'hui. On ne voit toujours pas d'application tarifaire à la minute, cela aussi c'est une grande demande des usagers. Sur les quelques chiffres présentés, ils reflètent bien que l'affaire est particulièrement juteuse. Sur simplement six mois d'exploitation, je répète le chiffre d'affaires : 615.151 € avec des charges à 365.789 € donc je le répète là aussi le résultat net : 249.362 € pour six mois. A noter que l'exploitant reverse au siège de Q.Park la somme de 75.622 € , cela s'appellerait une mission de direction et d'assistance qui représente quand même la bagatelle de 12 % du chiffre d'affaires ou carrément 30 % du résultat net, nous trouvons cela assez étonnant. Il est vrai qu'en régie cette somme aurait été utilisée à la place du taux horaire, par contre ne cherchez pas de redevance à la Commune, c'est zéro et ce sera ainsi jusqu'à l'ouverture du Pré aux Pêcheurs ;

- sur une éventuelle présence permanente sur la totalité des heures d'ouverture et sur chacun des deux parcs de stationnement : on ne retrouve rien, nous souhaitons savoir ce qu'il en est. De plus il serait aussi souhaitable d'avoir beaucoup plus de détails sur le nombre d'agents, leur affectation, le niveau des salaires, un peu ce que l'on a dans les autres rapports.

Nous souhaiterions enfin une certaine harmonisation des rapports d'activités entre tous les délégataires de service public de la Commune, pas uniquement les parkings, parce qu'il est vrai qu'il n'est pas facile de s'y retrouver.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : intervention de Monsieur AUBRY.

Monsieur AUBRY : sur Q.Park, ce délégataire a l'air d'être beaucoup plus malin que le précédent, je parle d'Effia, celui dont on a parlé précédemment. Disons que nous sommes confrontés dans l'idée que ce paquet cadeau qui a été fait de donner en gestion ces deux parkings contre la construction du futur parking du Pré aux Pêcheurs n'est pas vraiment une bonne affaire pour la Ville ! En effet, c'est plutôt une bonne affaire pour Q.Park puisque les deux parkings sont extrêmement rentables et en fait cette rentabilité finance en grande partie la construction du futur parking. Donc là peut être aurions nous pu avec des parkings en net bénéfice nous construire un parking souterrain au pré des Pêcheurs sans qu'il y ait besoin de recourir à Q.Park, cela nous conforte dans notre position précédente.

Sinon puisque c'est un peu lié, nous nous interrogeons sur le chantier du pré aux Pêcheurs, sur sa compatibilité avec des critères écologiques, c'est quand même un gros chantier qui se trouve à proximité immédiate du port et nous souhaiterions qu'on nous précise exactement et qu'on nous assure que l'incidence sur l'environnement sera minimisée.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : réponse globale. Est-ce que l'exploitation de ces parkings est rentable à partir du moment où l'amortissement est terminé et où les travaux qui doivent être faits et pris en charge par le délégataire sont relativement minimes même si ils se chiffrent en centaine de milliers ou en millions d'euros, la réponse est oui. Mais dire comme vous que c'est dans un paquet général. Je rappelle que pour la première exploration que nous avons lancée, personne ne voulait construire un parking sur le Pré aux Pêcheurs sans demander à la ville une participation forte.

Est-il utile de rappeler que la Ville dispose sur le port de plus de 1000 places de parkings, que la création de 600 places en sous sol n'est pas un critère de rentabilité objectif, même si on accepte l'idée qu'à partir du moment où il y a un parking, on piétonnise l'ensemble de la vieille ville et qu'il y a 100 places qui disparaissent. Regardez un petit peu aux horaires habituels, par exemple à 8 h 30, en hiver, le nombre de places occupées sur le Pré des Pêcheurs dont le tarif est à 1,50 € la demi journée ! Vous serez surpris de constater qu'il n'ya pas beaucoup de voitures et je suis prêt à faire le test avec vous quand vous voulez.

Cela c'est le premier point, donc il y a une partie rentable et une partie qui ne l'est pas, elle ne l'est pas dans l'immédiat, elle ne l'est pas en fonctionnement et elle n'est pas rentable non plus en investissement, l'investissement c'est quelque chose qui tourne autour de 30 millions d'euros. On l'a vu, pour revenir sur le débat, l'ensemble des services a dit que la ville n'arriverait jamais à financer un investissement de 30 millions d'euros avec l'exploitation en régie des parkings publics. On nous demanderait évidemment une compensation financière qui tournerait autour de 600 à 700.000 € par an pour faire ce parking et qui, rien que sur l'investissement et ensuite dans le fonctionnement, induirait une charge supplémentaire.

Donc si on a fait une DSP c'était bien pour mutualiser les avantages des uns et les inconvénients des autres.

Le troisième point c'est qu'il y a eu un appel d'offres et qu'il y a eu quand même des grands qui se sont présentés. Pour les « malins » ou « les pas malins », si Effia voulait être plus malin il n'avait qu'à faire des prix plus attractifs et on lui aurait attribué le marché. En effet je ne suis pas lié avec Q.Park, comme je ne le suis pas avec Vinci , ni Effia.

Donc avec un appel d'offres, je le rappelle une fois de plus, qui est transparent , c'est la concurrence et que celui qui a la capacité de faire, fasse, et comme à chaque fois que nous faisons une DSP nous avons le coût en régie qui nous permet de nous aligner et de dire si on le

fait en régie combien cela coûte en plus, et bien l'évaluation des services a dit très clairement que l'offre de Q.Park était une offre qui était bénéfique par rapport à la mise en régie même avec le bénéfice des deux parkings qui étaient amortis.

Je rappelle au passage que les parkings qui sont amortis aujourd'hui, même amortis, continuaient lorsqu'on était en exploitation directe, à nous coûter de l'argent. Aussi, je ne mets pas l'opprobre sur le service de la Ville, sur la gestion de la SAEM, sur quoi que ce soit, je dis simplement que lorsqu'il y a une mutualisation des moyens et c'est obligatoire, le service privé il a une rentabilité, il arrive à dégager tout en donnant une rentabilité plus globale sur l'ensemble.

Mais là vous avez un chantier que je ne vais pas qualifier à risque, néanmoins un peu compliqué. Il ne s'agit pas simplement de construire, par exemple la CASA et la Ville d'Antibes construisent une salle de spectacles, on n'a pas confié le parking de la salle de spectacles à un opérateur autre que le service public, en gros vous n'êtes pas en train de creuser dans l'eau, avec éventuellement des fouilles archéologiques qui peuvent vous décaler votre chantier de plusieurs mois.

Et en plus cela doit vous réjouir mais cela complique l'opération, qu'en voulant préserver l'environnement et conformément à la loi, la loi sur l'eau et l'enquête Bouchardeau se déclenchent sur ce type de chantier et cela signifie qu'on sera excessivement prudents sur la façon dont on rejettera en mer et éventuellement les excès d'eau qu'on trouve à un endroit et à la façon dont on exploitera le futur espace pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de conséquence environnementale.

Effectivement c'est un dossier un peu compliqué mais pensez vous qu'il aurait été raisonnable pour la Ville d'Antibes, après l'ensemble des équipements qu'elle est en train de réaliser, de devoir emprunter 30 millions d'euros au passage quand même pour prendre à charge 30 millions de dette alors que l'on peut la faire porter sur un privé qui prend ses risques ? C'est quand même cela la caractéristique de la délégation de service public, je délègue un service public, je mets un cahier des charges, je récupère l'ouvrage à la fin de la DSP, c'est-à-dire que dans le temps la ville récupère l'ensemble de l'ouvrage et en même temps ne prend pas de risque, cela veut dire que dans la stratégie on est évidemment dans une stratégie de sécurité et que sur un chantier je dirai plus simple moins onéreux c'est la ville qui fait. Sur un chantier plus complexe et plus dangereux je préfère qu'il y ait une prise de risque partagée et qu'elle soit maximale pour le privé. C'est pour cette raison, ce n'était pas rentable pour la Ville.

Aujourd'hui vous avez un bilan qui est positif et comment il ne le serait pas, cela fait des années qu'il existe, la rentabilité est établie et avec l'investissement que nous demandons pour rénover ces deux parkings, l'opération n'a pas démarré, parce que dans le cahier des charges nous demandons à ce qu'elle démarre sans perturber l'ensemble du service parce que nous attendons que le parking du Pré des Pêcheurs ait commencé. On ne va pas se mettre à arrêter les deux parkings, à faire des travaux de rénovation, alors que l'autre parking n'est pas encore prêt, donc il est logique qu'il y ait des opérations tiroir.

Voilà, effectivement on a fait une DSP, je vous redonnerai tous les éléments si vous le souhaitez et là c'est en effet une opération qui est rentable parce qu'elle est ancienne et amortie alors que tout à l'heure Effia constituait une opération non rentable parce qu'elle est récente et pas amortie.

Madame DUMONT : simplement pour l'information de Monsieur LA SPESA, il y a sept agents d'exploitation sur le site plus un chef de centre. Enfin je voudrais juste dire que sur les six mois d'exploitation parce que vous évoquiez le problème de la sécurité, il y a eu trois appels d'urgence qui ont été réglés dans les cinq minutes, c'est-à-dire que chaque fois qu'il y a quelqu'un qui appelle qu'il y a un problème c'est réglé dans la minute qui suit et les appels d'urgence ont été réglés en cinq minutes.

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance, **PREND ACTE** du rapport annuel 2009 du délégataire S.A. SERIMO pour la concession/construction du parc Pré aux Pêcheurs, affermage des parcs « Frères Olivier » et « La Poste », conformément à l'article L. 1411-3 du Code général des Collectivités territoriales.

Départ de M. BARBERIS - Présents : 31 / procurations : 16 / absent : 2

08-1 - NETTOYAGE DE JUAN LES PINS – ANNEE 2011 - OPTIMISATION ET ADAPTATION DES EFFECTIFS ET DES MOYENS

Madame PUGNAIRE : il s'agit d'optimiser et d'adapter nos effectifs et nos moyens, pour limiter les charges financières de la Ville, tout en débloquent un meilleur service pour une continuité de prestation tout au long de la journée, renforcer les équipes l'après midi, les brigades d'intervention rapide qui ont été mises en place depuis maintenant trois ans, l'équipe de lavage du soir Les prestations en entreprise restent limitées au matin et font l'objet d'une nouvelle répartition géographique par une reprise en régie de certains secteurs.

De plus comme au cours des étés 2009 et 2010 et au vu des résultats observés en la matière, dans le souci d'offrir une prestation supplémentaire à la population, la mise en place de la brigade d'intervention rapide sera reconduite lors de la saison estivale 2011.

Monsieur le Maire : intervention de la Gauche et l'Ecologie.

Monsieur LA SPESA : c'est la troisième fois que vous nous présentez cette délibération, pour la troisième année consécutive vous utilisez un palliatif à un problème récurrent.

Monsieur le Maire : récurrent et saisonnier.

Monsieur LA SPESA : depuis des années vous nous dites que l'on peut prévoir avec certitude les besoins mais depuis des années tout le monde sait avec certitude que c'est pendant effectivement les deux mois d'été, que l'utilisation de la brigade est la plus demandée, principalement sur Juan les Pins, mais aussi en d'autres endroits de la Commune.

Depuis des années nous connaissons les dates d'évènements particuliers qui amplifient les besoins

Enfin depuis trois ans il est assez facile de faire un bilan qui devrait nous permettre de cibler plus précisément les périodes d'intervention de la brigade.

Cela pour dire que l'argument sur le manque de certitude pour justifier l'emploi de saisonnier n'est plus suffisant.

Aujourd'hui que recherchons nous ? Dans le nous on peut retrouver la majorité municipale et aussi l'opposition ainsi que les commerçants et les administrés de Juan les Pins et de certains autres quartiers de la Commune.

Ce que l'on recherche donc c'est la propreté des rues de la Commune tout au long de la journée et pour la période d'été pendant une partie de la nuit, principalement sur Juan les Pins.

On recherche que ces prestations doivent être de qualité, mais aussi d'un coût maîtrisé, on cherche l'amélioration des conditions de travail des employés et titulaires du Service du Nettoyement et on cherche à favoriser, si possible, l'accès à un emploi stable à quelques jeunes au chômage.

Contrairement à ce que vous affirmez souvent Monsieur le Maire notre groupe s'oppose bien évidemment, mais propose aussi ! Afin d'essayer de répondre aux critères précédemment énoncés, nous vous soumettons quelques pistes :

- vous recrutez entre 8 et 10 jeunes que vous intégrez au Service Nettoyement, ces employés fourniront la brigade à temps plein pendant la saison estivale ;

- ils agiront sous l'égide de la brigade à la demande, le reste de l'année, notamment lors

d'évènements particuliers ou de périodes fêtes ;

- ils aideront à passer plus facilement les périodes difficiles du Service Nettoyement : maladie, congé, formation ou autre.

- au moment de leur embauche ou après formation on leur demandera une certaine plurifonctionnalité, par exemple nettoyage –jardins, afin de faire des compléments de charges, bien évidemment cette plurifonctionnalité devant être reconnue au niveau du salaire, d'ailleurs cette dernière proposition va un peu dans le sens de ce que vous souhaitez, Monsieur le Maire.

Enfin si tout cela était accepté et si cela marchait, un autre complément de charges de travail pourrait être rajouté en reprenant tout ou partie du nettoyage de Juan les Pins, c'est notre proposition à vous de l'étudier.

Monsieur le Maire : on a la même, cela tombe bien ! Effectivement vos calculs sont les mêmes que les miens, la charge financière que nous utilisons de manière saisonnière est un équivalent de cinq à sept agents.

Le deuxième point c'est que vous l'avez noté comme moi, mais franchement ce n'était pas la peine de faire des hautes études, d'être élu ou non élu, on utilise deux fois plus d'agents de nettoyage pendant les trois mois de la saison estivale ou sur des évènements particuliers que pendant le reste de l'année.

Cela pose donc un problème simple qui est celui de l'annualisation du temps de travail qui a déjà été mis en place d'ailleurs à la Ville d'Antibes.

Je vous rappelle que lorsque le Gouvernement, sous l'impulsion de Madame AUBRY, met en place les 35 heures, la Ville d'Antibes va au-delà, anticipe et contractualise avec l'ensemble des partenaires sociaux : 33 h et demi contre annualisation.

A ce moment là cela veut dire que je sais très bien, pour reprendre un exemple que je prends souvent non pas pour cibler le Musée Picasso mais parce que justement on sait que j'aime particulièrement ce Musée, qu'au mois de novembre il a moins de fréquentation qu'au mois d'août.

Est-ce que l'on est capables d'avoir des titulaires qui acceptent de faire 30 heures pendant la période de novembre, y compris de prendre une partie de leur congé en novembre, et de faire 40 h pendant la période estivale.

Si avec les partenaires sociaux sur lesquels dans beaucoup de services on arrive à fonctionner ainsi, je pense à la Police municipale, à d'autres endroits, on peut arriver à cette négociation, moi je trouve que c'est beaucoup plus valorisant et beaucoup plus favorable.

Je suis donc tout à fait ouvert à cette idée, plutôt que de recruter de manière temporaire, de recruter de manière pérenne, mais la contre partie du pérenne c'est qu'il y a des moments où l'on a besoin de 7 agents sur Juan les Pins et d'autres moments où l'on en a besoin de 15, est ce que l'on est d'accord pour moduler une souplesse dans le temps d'activité en fonction des périodes ?

Est-ce que les agents ne vont pas, comme c'est encore le cas aujourd'hui, me demander les congés pendant le mois d'août et le mois de juillet ? Cela fait partie d'une négociation qui me paraît tranquille, que l'on doit entamer et que l'on a commencé à entamer et que dans certains services, je le répète, elle a abouti.

S'il y a une annualisation du temps de travail et de la souplesse et qu'on varie dans les durées de temps de travail, il n'y a aucune raison que nous n'ayons pas des titulaires à l'année, sauf que cela nécessite un certain nombre de contraintes et qu'aujourd'hui il y a encore parmi les agents un certain nombre de réticences sur le fait d'effectuer 40 h en juillet –août et de prendre une semaine de congé seulement en juillet et une semaine seulement en août. Les agents ne le souhaitent pas et veulent prendre leurs congés en juillet et août » et malgré les contraintes et les difficultés d'organisation on se rend compte qu'on est obligé de ne pas donner dans certains secteurs des

congés en juillet août.

Donc Monsieur LA SPESA, je suis ouvert à tout cela, puisque je suis allé au-delà des 35 heures mais contre annualisation et si l'annualisation c'est un gain pour la collectivité, la qualité du travail, la façon dont les gens travaillent aussi, si tout le monde est gagnant, je suis assez favorable à cette disposition.

Monsieur LA SPESA : ce n'est pas tout à fait ce que je propose mais bon.

Monsieur le Maire : je m'en doute, vous vous prenez 7 agents, vous prenez en plus les saisonniers et ensuite dès qu'il y a les saisonniers vous dites : « pourquoi ils ne sont pas tous titulaires » et on continue ainsi et on comble les 360 postes.

Moi la proposition que je fais, la plurifonctionnalité, c'est plutôt moi qui l'ai lancée entre le Service des Espaces verts et le Service du Nettoyement ! Plutôt que la plurifonctionnalité, j'ai demandé des équipes pluridisciplinaires pour que chacun puisse avoir sa spécificité.

Donc sur le nettoyage de Juan les Pins et sur ces explications, et ses adaptations éventuellement, futures, je vous demande de passer au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS)

09-1 - ENVIRONNEMENT - SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) - RAPPORT D'ACTIVITE - EXERCICE 2009 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL.

Monsieur DULBECCO : il s'agit du rapport d'activités. Vous savez que nous disposons de moyens humains : nous avons deux agents de contrôle, un ingénieur à 50 % et un adjoint administratif à 50 % . Vous savez que les zones non asservies de la Ville d'Antibes représentent à peu près 30 % de l'habitat, ce qui représente 12 % de la population.

Le volume d'activités en 2009, deux points : un premier point c'est l'instruction de projets donc 94 ont été instruits dans le cadre des autorisations d'urbanisme et 21 dans le cadre de projets de réhabilitation et il y a le contrôle des installations existantes, 168 propriétés ont été visitées en 2009, 52 % étaient conformes et sur les 48 % non conformes, il y en a 35 % qui génèrent de l'insalubrité publique ce qui représente à peu près 15 % du total.

Pourquoi a-t-on eu un peu moins de contrôle en 2009 c'est parce que nous avons eu un agent de contrôle qui a été en arrêt maladie pendant six mois et qui est rentré en inaptitude professionnelle.

Monsieur le Maire : intervention de Monsieur LA SPESA

Monsieur LA SPESA : avant de commencer mon intervention, je vous prie de m'excuser j'emploierai souvent le terme « SPANC » pour le Service public de l'Assainissement collectif.

Monsieur le Maire : pas de problème, nous sommes initiés.

Monsieur LA SPESA : lors du dernier Conseil nous nous sommes exprimés sur le mode de la mise en place et du choix de gestion du SPANC, nous ne reviendrons pas sur nos observations, considérez qu'elles n'ont pas changé et qu'elles restent valables aujourd'hui.

Dans nos interventions nous avons intégré les éléments du rapport d'activités 2009 aussi nous nous limiterons à deux ou trois remarques sur le fonctionnement du SPANC.

Pour 2009 certaines actions n'ont pu être menées jusqu'au bout du fait du problème d'effectifs, effectivement, par contre cette année le service a fonctionné à plein et on pense que le rapport 2010 va démontrer que le SPANC peut arriver à l'autonomie financière, cela tout autant que la grille des prestations soit calculée de façon à ajuster le montant en fonction des coûts réels. Il est vrai que les prix affichés dans cette grille vont certainement bondir nombre d'usagers de fosse

septique.

Il est vrai aussi que tout cela n'est politiquement pas agréable à gérer mais si l'on explique qu'il doit en être ainsi pour tous les services qui sont gérés en régie, si l'on fait bien ressortir l'intérêt pour l'usager de bénéficier de conseils avisés et désintéressés, que ce soit à la conception ou lors de renouvellement ou pour les entretiens, cela devrait se faire sans trop de problèmes. Par contre si vous persistez dans votre intention d'offrir ce service à Véolia le coût sera peut être le même mais par la suite nous savons pertinemment bien que le contrôle sera quasi impossible, il n'y a qu'à voir comment nous maîtrisons le prix de l'eau.

Sur une concession de vingt ans le délégataire aura toute latitude pour pratiquer la tarification qu'il choisira.

De plus si Véolia procède, dans le cadre de la DSP, au contrôle des fosses, c'est donc cette entreprise qui décidera du remplacement ou de la réhabilitation des installations.

Par la même occasion hors du cadre de la DSP la même entreprise proposera ses services pour effectuer ces travaux bien évidemment au détriment des installateurs qui sont actuellement sur le marché. En effet le propriétaire de l'installation préférera passer par Véolia pour assurer un contrôle favorable.

Monsieur le Maire : Monsieur LA SPESA, je suis désolé mais vous êtes hors sujet !

Monsieur LA SPESA : laissez moi finir j'ai presque terminé.

Monsieur le Maire : terminez mais honnêtement un rapport d'activités en régie du SPANC et vous dites est ce que dans deux ans vous allez le donner en DSP, on a déjà eu cette discussion, on peut la faire et la refaire à chaque fois que l'on parle d'assainissement mais nous avons déjà eu ce débat !

Monsieur LA SPESA : je pense que c'est quand même assez important, peut être que ce service, je rajoute peut être que ce service passera en DSP, je crois que cela vaut le coup qu'on n'y passe cinq minutes de plus peut être que ce qu'il faudrait.

Monsieur le Maire : terminez mais ce n'est pas le sujet.

Monsieur LA SPESA : j'admets le léger dépassement du sujet. Pour terminer nous pensons qu'il risque d'y avoir des conflits d'intérêt à ce moment là parce que les prestataires locaux vont se voir exclus des études et travaux et une telle restriction sur le domaine de la concurrence risque d'être nuisible sur la qualité du service et cela peut aussi faire l'objet de recours devant les tribunaux.

D'autre part d'autres prestataires, les bureaux d'études, qui pouvaient se dire puisque le SPANC n'est plus géré en régie, nous on aurait bien aimé concourir à la DSP mais seulement on ne peut pas assurer la station d'épuration.

En conclusion, donc, nous pensons que le SPANC doit rester intégré au bureau d'Hygiène cela dans l'intérêt des utilisateurs de fosse et pour une plus grande transparence dans la gestion. Par la même occasion cela permettra de ne pas se retrouver avec un groupe d'agents qui passerait d'un autofinancement à une augmentation des salaires imputée sur le budget général.

Tout cela sans oublier les obligations de redéployer des salariés dans les autres services ce qui aurait pour effet, là aussi, d'augmenter la masse salariale.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : merci, intervention de Monsieur AUBRY.

Monsieur AUBRY : Monsieur le Maire, Chers Collègues, nous nous pensons que c'est quand même un peu le sujet cette éventuelle histoire de DSP.

Monsieur le Maire : ce n'est pas le sujet ! Je vous relis le libellé du sujet : Environnement – SPANC, Service public d'Assainissement non collectif (pour les non initiés) – Rapport d'activités – exercice 2009- Information du Conseil municipal.

Monsieur AUBRY : je l'ai bien vu justement, c'est un petit service qui a très peu de personnel et qui s'est malgré tout excellemment débrouillé compte tenu du problème d'un congé maladie qui, évidemment, a représenté un handicap pour le service.

On remarque que lorsqu'une personne est absente et n'a pas été remplacée, il n'y a pas eu de la part de la Municipalité la volonté de remplacer cette personne là à ce moment là.

Ceci dit pour nous c'est un service qui nous paraît non seulement extrêmement nécessaire mais comme fonctionnant bien, mis à part ce problème mais qui est un problème normal, et je me souviens bien au dernier Conseil municipal il y avait une tarification qui avait été proposée et votée. Je rappelle que cette tarification ne me paraît possible que dans le cas d'une régie. On réaffirme notre attachement à ce service tel qu'il est au sein des services municipaux de la Ville d'Antibes.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : bien Patrick DULBECCO et moi-même n'avons pas à répondre sur la DSP puisque c'est un service public et que nous sommes là pour une information. Je me réjouis en tout cas que l'ensemble de l'opposition considère que ce service a bien été effectué, par des agents compétents, et en même temps qu'ils assumeront avec nous le fait qu'il y aura une tarification désormais nécessaire pour équilibrer ce budget et qu'effectivement il faudra mettre une tarification en place que nous avons mise dans l'année qui va venir.

Il s'agissait d'une information qui est donc donnée, il n'y a pas de vote

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance, **PREND ACTE** du rapport annuel du Service Public d'Assainissement Non Collectif relatif à l'exercice 2009.

10-1 - SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ DES ALPES MARITIMES (S.D.E.G.) – ENFOUISSEMENT ET AMELIORATION DES RESEAUX ELECTRIQUES – AMENAGEMENT DE LA RUE ISNARD

Madame MURATORI : la Commune d'Antibes Juan les Pins est membre du Syndicat départemental de l'Electricité et du Gaz qui programme et coordonne les travaux d'enfouissement et d'extension des réseaux.

Il s'agit donc tout simplement de mettre en pratique les compétences du SDEG, tant techniques que financières, dans le cadre de l'aménagement de la rue Isnard qui doit avoir lieu en 2011, de le charger de solliciter les subventions auprès du Conseil général, de suivre les travaux ainsi que de contracter l'emprunt destiné à compléter le financement de ces travaux qui s'élèvent, je le rappelle, à 113.000 € et qui pour ce qui est de la part de la Commune à 57.171 €.

Il est demandé au Conseil municipal de donner son accord pour la réalisation des travaux, de prendre acte du montant des dépenses, de confier au SDEG la réalisation de ces travaux dans le cadre de ses compétences.

Monsieur le Maire : intervention de Monsieur MOLINE.

Monsieur MOLINE : merci, Monsieur le Maire et Chers collègues, j'allais dire enfin on anticipe et enfin on procède dans l'ordre, si de plus le Service Assainissement de la Ville pouvait en même

temps solutionner définitivement rue Isnard ce problème de remontée d'odeurs d'égout ce serait formidable. Je n'ai pas besoin de rappeler que cette rue dessert des restaurants fréquentés. Nous espérons que ce chantier sera planifié en concertation avec eux et qu'il pourra servir d'exemple pour toutes les autres rues qui restent encore à faire : rue James Close, rue Guillaumont, des Bains, de la Pompe, de la Tourraque, du Haut Castelet, des Pavieurs, le chemin sera long donc charge à vous de bien le paver !

Merci.

Monsieur le Maire : vous avez une opinion favorable sur cette délibération, je la soumetts donc au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité

11-1 - TOURISME ET CONGRES - PALAIS DES CONGRES - MODE DE GESTION - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Monsieur RAMBAUD : Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, vous savez que début 2013, la Ville se verra remettre par la Société SAS Antibes Invest, un nouveau Palais des Congrès d'une surface de 6500 m2 pouvant accueillir 500 congressistes ainsi qu'une surface d'exposition de 2000 m2 et plusieurs salles de commissions.

Après analyse nous pensons que la gestion déléguée apparaît plus pertinente que la régie, en effet l'exploitation d'un palais nécessite des compétences spécifiques, techniques ou commerciales qui ne sont pas forcément du domaine de compétence d'une Commune.

Le futur délégataire devra donc :

- assumer les missions de promotion de la Ville d'Antibes Juan les Pins comme destination de congrès ;
- assurer la visibilité du Palais des Congrès d'Antibes comme le lieu d'accueil privilégié des congrès, séminaires, expositions et tout autre évènement ;
- engager une action de prospection auprès des entreprises et organismes spécialisés dans l'organisation de congrès et d'évènements au profit du Palais des Congrès d'Antibes-Juan les Pins ;
- proposer un accueil des congressistes et accompagnants en partenariat avec l'Office de Tourisme.

La durée de ce contrat sera comprise en 10 et 15 ans, il vous est donc demandé d'approuver le principe d'une DSP ayant pour objet la gestion du Palais des Congrès et enfin d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure d'attribution définie par le Code général des Collectivités territoriales.

Monsieur le Maire : alors là nous sommes d'accord le vrai sujet c'est le principe d'une DSP !

J'ai une intervention de la Gauche et l'Ecologie, Madame DUMAS.

Madame DUMAS : encore un équipement dont la gestion va être déléguée au privé et toujours avec les mêmes arguments, la soi disant absence de compétence du personnel municipal pour gérer un tel établissement. Vraiment cet argument devient insupportable, il porte non seulement une image négative totalement fautive de la Fonction publique mais surtout un manque de volonté politique de création d'emplois dans cette même Fonction publique.

Dans la délibération on lit aussi une crainte de la concurrence des installations voisines, la délibération parle de Nice, Cannes, Monaco et même jusqu'à Fréjus, si mes souvenirs sont bons. Il est temps d'y penser ! Et utiliser cela comme un argument à la DSP, je trouve cela un peu fort !

Pour moi c'est une question de concurrence qui soulève en effet l'utilité de la construction d'un Palais des Congrès. Avant le début du chantier je constate que beaucoup de doutes persistent sur

l'utilité et surtout sur la future réussite de ce Palais des Congrès. Ce projet apparaît comme un futur lieu que la majorité de la population de notre Ville regarderont de dehors sans y avoir accès et la DSP va dans ce sens.

Nous ne voterons pas ce mode de gestion qui entérine la déclaration que nous avons faite ici sur ce projet qui nous semblait un simple alibi à la construction d'une galerie commerciale de luxe !

Monsieur le Maire : s'il y a un sujet sur lequel je n'ai vraiment pas de doutes, c'est sur la DSP, c'est encore la façon la plus publique de gérer un Palais des Congrès, il y en a quelques uns dans le Département qui sont gérés par des SEM, par des sociétés déléguées mais la DSP c'est quand même la chose qui permet effectivement d'envisager un métier spécifique qui a une vocation économique.

Quand les habitants vont regarder de l'extérieur un Palais des Congrès alors oui je suis complètement d'accord avec vous ! Un Palais des Congrès est construit pour faire des congrès, le congrès généralement il vient de l'extérieur, il amène des gens de l'extérieur, à l'intérieur de la Commune, 500 à 600 personnes, ils restent pendant une période et honnêtement le but de faire un congrès c'est qu'essentiellement les gens remplissent les hôtels, les restaurants et fassent vivre l'activité touristique de la station ! C'est clair là aussi, il n'y a aucun doute dans mon esprit, ce n'est pas fait pour faire du culturel, la preuve c'est que l'on réalise pour cela un théâtre et une salle de spectacles et pour que l'on ait aussi de la proximité on fait un petit théâtre supplémentaire à l'intérieur de la vieille ville et que logiquement les salles omni dans lesquelles on fait les congrès, le sport, la culture, le tourisme et le bal des petites sœurs des pauvres, cela n'existe pas et cela ne marche pas.

Nous avons décidé d'avoir une politique culturelle et une politique de congrès et la politique de congrès c'est fait pour Juan les Pins et pour dynamiser l'économie de Juan les Pins, il n'y a aucun doute là-dessus ! C'est donc une activité à vocation économique et commerciale et il n'est pas totalement illogique qu'elle soit gérée en DSP. J'ajoute d'ailleurs que le Palais des Congrès n'a jamais été autre chose qu'une maison « poly associations », je le reconnais bien volontiers, et j'ai fait quelques tentatives justement avec Anne Marie DUMONT pour faire en sorte que ce soit un véritable Palais des Congrès, avec l'objectivité de reconnaître que ce n'est pas une structure aujourd'hui qui est adaptée à faire des congrès. Il n'y a pas de salle d'exposition, un congrès sans salle d'exposition, cela ne marche pas et donc nous avons dit attention il y a des associations qui vont avoir besoin d'une activité et bien c'est en face du Fort Carré, on s'y gare facilement, les structures sont mises en place pour continuer à développer cet espace, c'est un espace associatif dans lequel il y aura des manifestations et dans ces manifestations il y aura des manifestations qui auront un caractère culturel, associatif et qui feront vivre l'endroit. Et le personnel avec qui on a discuté en CTP n'envisage pas une seconde d'aller en régie au nouveau Palais des congrès, il demande simplement à continuer son activité sur les structures qu'on met en place en face du Fort Carré.

Donc, sur ce plan on est d'accord, on fait de l'économique, on fait du commercial, on fait du touristique et c'est pour cette raison qu'il ne me paraît pas logique de le faire en régie. Madame MURATORE

Madame MURATORE : nous rappelons que nous étions contre le montage financier avec le bail emphytéotique qui dessaisit la ville de tout ce qui se passe dans ce bâtiment, qu'en fait vous y parlez de palais des congrès, pour nous c'est une galerie commerciale avec un espace à congrès, puisque la galerie commerciale est plus grande que l'espace à congrès.

Monsieur le Maire : ce qui va avec.

Madame MURATORE : non 7500, 6500 m2. En ce qui concerne la Délégation de Service Public, elle ne concernera que la partie publique du bâtiment, puisque le reste c'est la galerie commerciale et dans le rapport de présentation il n'est absolument pas clair de ce qui va être à la charge de la Ville et de ce qui va être à la charge du délégataire, ce qui ne nous permet pas de voter cette délibération.

Monsieur le Maire : que vous auriez volontiers voté si je vous avais apporté ces précisions, n'est ce pas ?

Madame MURATORE : effectivement. Peut être, je ne suis pas sûre mais peut être en fonction de ce qui aurait été à la charge de la Ville, on n'a pas de précisions là aussi

Monsieur le Maire : on s'est suffisamment expliqué là-dessus en temps et en heure, il est clair que dans les charges et les travaux, on compte une délégation de Service Public qui comprend un certain nombre de travaux. Vous avez dans le cahier des charges, l'ensemble des charges liées au Palais des congrès déterminées et réparties ainsi :

a) est- ce que le petit a qui est la ville - travaux d'investissement que constituent le gros entretien, le renouvellement à la charge du propriétaire assuré par le bail emphytéotique administratif dites charges du propriétaire ? C'est-à-dire que s'il y a une dalle en béton qui s'effondre, c'est classique, elle est à la charge de la Ville.

Petit b, petit c, petit d, petit e, c'est à la charge du délégataire : gros entretien, renouvellementc'est à la charge du délégataire...

Madame MURATORE : attendez, ça ne va pas, vous n'avez pas lu la ligne jusqu'au bout. Il y a écrit : « pris en charge par la Ville ».

Monsieur le Maire : c'est ce que je vous dis. » Est pris en charge par la Ville », je viens de vous le dire. Donc le petit a est pris en charge par la Ville, b, c, d, e sont pris en charge par le délégataire, vous pouvez me dire que ce n'est pas bien mais vous ne pouvez pas me dire que ce n'est pas clair. Et vous venez de souligner en fait que c'est même expressément écrit.

Donc je ne vais pas revenir sur l'explication, c'est une délégation de Service Public sur un bail emphytéotique, cela fait des années que j'entends qu'il faut trente millions d'investissement pour faire un palais des congrès et qu'aujourd'hui, cela va coûter 7 millions d'euros et qu'en amortissement ce palais des congrès qui nous coûte aujourd'hui comme 600 000 euros, et bien il va nous coûter 300 000 euros. Il me semble que c'est plutôt une bonne affaire pour la station de Juan les Pins et d'ailleurs je note que l'ensemble du tissu économique, commercial et touristique de Juan les Pins, sous le contrôle de Bernard et de Jacqueline, le réclame. Il n'y a pas de problème là-dessus.

Nous sommes sur le mode de gestion et nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adopté à la majorité par 42 voix POUR sur 47 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY)

Départ de M. MONIER - procuration à Mme CURTET

La procuration de Mme GAILLOT s'annule - Présents : 30 / procurations : 16 / absents : 3

Monsieur le Maire : avec votre accord, je demanderai à Alain BIGNONNEAU de vous présenter globalement ces deux délibérations puisqu'elles sont assez liées, si j'ose dire, et je vous demanderai, si l'opposition le veut bien, qu'elle fasse ses interventions sur les deux délibérations. Est-ce que vous êtes d'accord ? On est d'accord. Alors je passe la parole au rapporteur.

Monsieur BIGNONNEAU : Merci Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : vous nous résumez les deux en un.

Monsieur BIGNONNEAU : c'est fait Monsieur le Maire. Je vous propose de vous présenter conjointement les deux délibérations qui comportent en fait le même objet, à savoir, la mise à disposition du petit port abri à la pointe de l'Islette au Cap d'Antibes au profit des propriétés

riveraines. Notre Commune a obtenu de l'Etat la concession de cet ouvrage sur le Domaine Public Maritime en 1987, il convient de renouveler les autorisations d'occupations pour une période que je vous propose de 7 ans soit une fin coïncidant le 22 décembre 2017 avec l'expiration de notre concession.

Je précise au passage que l'Etat nous a répondu le 29 juillet 2010 nous disant qu'il ne voyait aucune objection à la délivrance de ces conventions d'utilisation de ces sociétés et ce, jusqu'au terme de la concession à la condition expresse que ces ouvrages restent en tout temps accessibles au public.

Je vous propose également de réactualiser la redevance annuelle exigible pour chaque bénéficiaire indexée sur l'indice TP 02 en la fixant sur 20 000 euros. Je vous demande mes chers collègues à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions avec les sociétés AHOWAMA et PALMETO. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : intervention de la Gauche et l'Ecologie, Madame DUMAS et de Monsieur AUBRY, du PS et les Verts.

Madame DUMAS: oui, ces deux délibérations nous mettent terriblement en colère, un beau cadeau pour ces deux sociétés écran derrière lesquelles se cachent des gens qui ont des moyens financiers qui leur permettent de payer sacrément plus. Nous nous ôterons pas l'idée de ce qui s'apparente à une privatisation du littoral doublée de l'accaparement du chemin de la Mosquée. Merci. Il est cocasse de lire que l'accès au public doit être respecté. Il suffit de se rendre sur place tant que c'est encore toléré, pour constater comment un espace public est privatisé.

Monsieur le Maire : Monsieur AUBRY.

Monsieur AUBRY : oui Monsieur le Maire et chers collègues. Il ne s'agit pas d'une nouveauté puisque cette concession a été accordée l'an passé. Pour cette affaire, il y a une lettre qui me fait particulièrement plaisir, c'est celle du Préfet et c'est dommage qu'il y ait d'autres lettres par ailleurs ou d'autres actes qui là me font bondir, mais là-dessus je suis très content de lire ce que je lis de la part des services de la Préfecture

Effectivement, cette lettre insiste sur le fait que ces ouvrages doivent rester en tout temps accessibles au public. C'est quand même la loi et également, je lis plus loin, je rappelle que cette mention est quand même soulignée, son caractère gras est souligné. Il n'y aura pas de nombreux public à cet endroit là.

Les services préfectoraux nous rappellent qu'un projet de prolongation du sentier littoral est à l'étude sur cette portion du littoral par les services de la délégation à la mer et au littoral de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer et que ces ouvrages pourront servir d'assise à ce sentier.

Que concède-t-on actuellement sur ce littoral ? C'est un littoral qui est inaccessible aux piétons. A la rigueur, vous pouvez y aller en bateau, éventuellement avoir des problèmes avec les propriétaires de la parcelle à côté qui ont tendance à privatiser le littoral mais vous pouvez normalement accéder au littoral depuis la mer.

Par contre, depuis la route pour un piéton, il est absolument impossible de s'y rendre. Lorsque vous prenez le chemin de la Mosquée, lorsque vous avez le courage de passer parce que vous voyez un panneau sens interdit, propriété privée, interdit de passer, gardien etc, lorsque vous avez le courage de passer, vous longez et vous arrivez, vous voyez le littoral derrière le grillage et vous ne pouvez pas aller plus loin.

Donc il y a un véritable problème, on n'exige pas de ces personnes l'accès au littoral comme un préalable à cette concession. Donc on devrait agir de façon différente, rendez d'abord le littoral accessible, nous reparlerons de la concession ensuite.

Nous sommes à un endroit qu'on connaît bien, face à Antibes, puisque la Villa Palmetto c'est quand même la parcelle qui correspond à l'ex villa Pellerin.

C'est tout de même un endroit qui, il y a des gens, c'est normal, où vous avez envie de ne pas être gêné, qu'on ne vous embête pas, ceci dit il y a la loi et l'accès piéton au littoral est une obligation légale qui est dans la loi sur le littoral.

Que ces personnes là appliquent la loi et après on pourra éventuellement penser à une concession, une concession qui sera précaire, puisque l'on aura, je l'espère, un sentier à cet endroit là mais dans ces conditions présentes qui empêchent les antibois et les visiteurs d'Antibes d'accéder à cette partie du littoral, ce n'est pas possible pour nous de voter pour ces concessions.

Je rajoute, on peut se demander pourquoi on a fait démolir la villa Pellerin pour après laisser le même littoral dans le même état de privatisation. Quoiqu'à l'époque de la villa Pellerin, il n'y avait pas de panneau sens interdit. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : l'infraction de la villa Pellerin était au-delà du fait qu'il y ait ou pas un sens interdit, c'était une infraction majeure au droit de l'urbanisme, donc la justice est passée et le droit a été appliqué.

En ce qui concerne cette concession, vous l'avez compris, elle avait été proposée en Conseil municipal, vous vous souvenez que je l'ai retirée volontairement et j'ai dit que je demanderai à la fois à l'Etat quelles étaient les conditions dans lesquelles on pouvait permettre ce type de convention et j'ai demandé aussi aux services du domaine public maritime quelle redevance ils pensaient que nous devions demander.

Vous avez la lettre du Préfet pour laquelle je n'ai rien à ajouter et sur laquelle je suis absolument d'accord et sur laquelle il nous dit que la convention est possible sous réserve que cet abri puisse rester un abri ouvert au public et que l'on puisse y accéder en cas de coup de mer.

C'est donc l'objet de cette délibération, le deuxième point c'est qu'on a demandé combien la redevance devait être, on l'a mis, elle était proposée à huit mille pour les deux et on l'a mis à quarante mille parce qu'il me paraissait logique, dans le contexte que vous avez tous évoqué, que cette redevance ne soit pas considérée comme étant minime vis-à-vis de nos concitoyens.

Donc la ville va encaisser 32 000 euros pour des privés qui vont entretenir un abri qui va être ouvert à l'ensemble des bateaux qui pourraient se trouver en difficulté.

Sur le deuxième volet que vous avez évoqué et qui vous empêche de voter Monsieur AUBRY, vous avez bien sûr constaté que la Ville a réussi à obtenir de l'Etat qu'elle poursuive le sentier du côté latéral de la Villa Eilenroc, reconnaissons quand même que la Villa Eilenroc est le point d'aboutissement du sentier littoral que nous avons ouvert et que nous avons aménagé, et que dans ce contexte là il me paraissait logique de poursuivre.

Dans la poursuite telle qu'elle est envisagée et pour préserver à la fois l'environnement et la sécurité, il y aura un sentier qui s'ouvre sur la partie latérale et qui continue ensuite et qui aboutit à la petite plage à côté de la villa Eilenroc. C'est une étape et je pense que progressivement l'ensemble du littoral sera dans les années à venir accessible. Donc on progresse, si l'on regarde par rapport à il y quinze ans, il n'y avait pas de sentier littoral accessible jusqu'au bout, on n'arrivait pas jusqu'à la villa Eilenroc et on ne pouvait pas y accéder sauf avec des chaussures de montagne.

Aujourd'hui tout le monde peut se balader sur l'ensemble de ce territoire, arriver à la Villa Eilenroc, avec la possibilité de la contourner, pénétrer et arriver sur la petite plage et revenir sur l'ensemble de la partie littorale sécurisée.

Donc vous voyez bien que sur ce plan là aussi, on progresse mais ce n'est pas l'objet de cette délibération, l'objet c'est Monsieur le Préfet "est-ce que cette convention est légale" elle est légale à condition que vous permettiez l'accès, bien entendu l'accès est permis dans la convention et à condition que vous demandiez 8 000 € de redevance, on en demande 40 000.

On passe au vote , il faut voter les deux séparément :

21-1 Adopté à la majorité par 41 voix POUR sur 46 (5 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)

21-2 – Adopté à la majorité par 41 voix POUR sur 46 (5 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)

On passe à l'intervention de Jacqueline DOR, Petite enfance, rencontre intergénérationnelle

23-1 - PETITE ENFANCE – RENCONTRES INTERGENERATIONNELLES – CONVENTION AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ANTIBES RELATIVE AUX RENCONTRES ENTRE LE MULTI-ACCUEIL FONTONNE ET L'ACCUEIL THERAPEUTIQUE DE JOUR – AUTORISATION DE SIGNATURE

Madame DOR : il s'agit de vous présenter un projet qui a été pensé et travaillé par les équipes de la structure multi accueil de la Fontonne et le centre d'accueil thérapeutique du Centre Communal d'Actions sociale.

Il vise à faciliter les échanges entre ces deux structures par des rencontres hebdomadaires de quelques minutes entre les enfants d'un côté, quelques enfants, et quelques personnes fréquentant cet accueil. Ces deux établissements sont très proches et ces rencontres permettraient ainsi une connaissance mutuelle et elles seront faites avec l'entier accord des familles régulièrement évaluées, il n'y a pas d'incidence financière et ce projet pour se mettre en place a besoin d'une convention qui lie la ville et le CCAS, c'est pourquoi ce projet vous est présenté aujourd'hui afin de permettre à Monsieur le Maire de pouvoir signer cette convention avec Monsieur le Président du CCAS.

Monsieur le Maire : merci il n'y a pas d'intervention, donc on passe au vote : qui est contre, S'abstient ? **Adopté à l'unanimité**

23-2 - PETITE ENFANCE – PARTENARIAT DE RESERVATION DE PLACES DANS LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL PETITE ENFANCE ENTRE LE CENTRE HOSPITALIER D'ANTIBES JUAN-LES-PINS ET LA VILLE D'ANTIBES JUAN-LES-PINS – RENOUELEMENT - CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE

Madame DOR : il s'agit de renouveler la convention qui lie le centre hospitalier d'Antibes et la Commune afin de réserver 10 places pour les enfants du personnel. Cette convention a déjà été présentée, elle est renouvelée dans les mêmes conditions. Le Centre hospitalier s'engage en échange à participer au financement de ces places qui a représenté pour l'année écoulée – l'exercice 2010 – 50 779, 75 €. La nouvelle convention porterait sur l'année 2011, c'est pourquoi je vous demande à bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention entre la ville et le centre hospitalier.

Monsieur le Maire : intervention Madame MURATORE.

Madame MURATORE : c'est la même intervention que tous les ans et que précédemment. Nous savons que le nombre de places attribuées à l'hôpital, ne correspond pas au besoin de cet établissement et donc comment on va organiser sur la Ville d'Antibes, suffisamment de crèches pour répondre au besoin de l'hôpital et des autres Antibois ?

Monsieur le Maire : Madame DOR va vous donner l'état des lieux de la situation mais je répète ce que j'ai déjà dit, le centre hospitalier d'Antibes peut prendre l'initiative, en tant qu'entité juridique, de créer une crèche.

Si le centre hospitalier d'Antibes créait une crèche, il est évident que la Ville d'Antibes se porterait à ses côtés pour permettre l'ouverture de berceaux publics associés à la crèche hospitalière. Maintenant, je ne peux pas prendre l'initiative à la place du Conseil de Surveillance de l'Hôpital d'Antibes pour décider à sa place de créer une crèche.

Aujourd'hui, les conventions qui semblent convenir au centre hospitalier sont que nous accueillons un certain nombre d'enfants dans nos crèches ou dans les structures et je le rappelle quelle que soit l'origine géographique des gens qui travaillent au centre hospitalier.

En rappelant que nous sommes dans une situation qui est assez dérogatoire, parce qu'il n'y a pas de raison que demain, si la poste ou les impôts demandent à avoir des places réservées sur la Ville d'Antibes avec des personnes qui habitent d'autres villes, qu'Antibes, il me semble logique que les places en crèches qui sont créées à l'intérieur de la ville d'Antibes soient très majoritairement octroyées aux gens et aux citoyens qui habitent la Ville d'Antibes. Madame DOR, où en est-on de cette situation avec l'hôpital d'Antibes ?

Madame DOR : on se rencontre régulièrement et donc on peut faire le point et suivre cette question régulièrement. Le centre hospitalier nous a dit que pour le moment, les besoins étaient satisfaits, dans la réalité à ce jour, il y a actuellement 6 enfants qui ont fait des demandes pour des rentrées en cette période de l'année.

Pour cette période de l'année, il faut savoir que c'est extrêmement difficile de trouver des places au mois de janvier quand les enfants entrent à partir du mois de septembre. Donc actuellement, sur les 6 enfants qui ont fait des demandes, 2 sont déjà confiés à des assistantes maternelles puisqu'ils touchent l'ACMA et pour les 4 autres, nous essaierons de voir avec l'hôpital quelle solution pourra se trouver au niveau de l'accueil familial. Mais les demandes que nous fait l'hôpital peuvent se compter sur les doigts de la main et l'année dernière nous avons pu résoudre les questions au fur et à mesure qu'elles se sont présentées.

Par contre, il faudra certainement qu'on continue à anticiper avec éventuellement des renouvellements de personnels de l'hôpital ou l'ouverture de l'EPHAD qui entraînerait de nouvelles demandes, l'hôpital est vigilant sur cette question et une rencontre régulière nous permet d'être attentifs sur cette question.

Monsieur le Maire : pour confirmer ce que vient de dire Madame DOR, je vous donne les chiffres 2010. Admission en dehors de la convention avec l'hôpital vous avez 10 enfants qui rentrent dans le dispositif convention, vous avez 12 enfants du personnel hospitalier qui sont accueillis dans les structures de la ville, cela fait donc 22 enfants du milieu hospitalier qui fréquentent le multi accueil de la Ville d'Antibes.

La liste d'attente, comme l'a dit Madame DOR, c'est 6, mais 6 dont 2 hors commune qui sont en attente de place en crèche, cela ne fait plus que 4 et ces 4 arrivent en milieu d'année et elle a expliqué les difficultés. Et sur les 4 qui restent il y en a 2 qui perçoivent l'ACMA, aide créée par la Ville d'Antibes pour permettre la garde par du personnel qualifié.

Donc cela veut dire en gros que nous sommes à 2 personnes qui ont trouvé des solutions autres que celles offertes par la Ville d'Antibes.

On n'est pas non dans une situation dramatique et je comprends bien que l'hôpital ne veuille pas se lancer immédiatement dans une structure qui correspondrait à un nombre d'enfants relativement modeste, et si elle le faisait et décidait de faire 60 berceaux et qu'elle précise qu'elle n'a besoin que d'une trentaine de places, nous on serait prêts à prendre les 30 places équivalentes.

Nous passons donc au vote :

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS)

Madame CURTET : La commune d'Antibes fait partie du SIAQUEBA depuis 1989. Je rappelle son rôle, c'est l'amélioration de la qualité des eaux de la Brague puisqu'on travaille exclusivement sur la Brague, l'entretien et la restauration des cours d'eau mais aussi d'assistance technique aux communes.

Donc en 2009, les points les plus importants ont été du travail dû aux sécheresses qui ont amené de la restauration à faire, des restaurations de berges; la lutte contre les espèces invasives et surtout les luttes contre les pollutions et je rappelle aussi la lutte contre la pollution de la société MXM dans la zone de St Bernard.

Nous avons aussi travaillé sur la mise aux normes de la station d'épuration de Châteauneuf. Le point important en terme de communication, ça a été le lancement du site Internet sur lequel vous trouverez toutes les informations concernant la faune et la flore, les crues et toutes sortes d'informations liées à la Brague.

D'un point de vue financier, nous avons appelé uniquement 75% des participations parce que nous avons obtenu d'importantes aides financières. C'était une information.

Monsieur le Maire : alors j'ai une intervention de la Gauche Ecologie, PS et Verts. Monsieur LA SPESA

Monsieur LA SPESA : oui, il est long le chemin pour une réhabilitation complète de la Brague et de ses affluents. La lecture des documents montre bien le peu de cas que certains font de ces cours d'eau, véritables poubelles où se déversent les déchets des entreprises longeant le vallon de St Bernard depuis Vallauris, les résidus du bassin de rétention d'Escota, les effluents du centre équestre, des Golfes, et encore beaucoup qu'on ne doit même pas connaître.

Le SIAQUEBA fait ce qu'il peut, enlèvement des arbres 530, mais combien continuent de pourrir sur place ? Restauration des berges avec l'arrachage des plantes invasives, mais la qualité de l'eau est toujours aussi déplorable.

En réalité, le SIAQUEBA n'a pas les moyens suffisants pour ces missions. Pourtant il y a encore quelques années il y avait de la vie, faune, flore était bien présente dans tous les cours d'eau. Pourtant des engagements ont été pris, ce réseau aquatique fragile mais utile, indispensable traverse la célèbre technopole de Sophia Antipolis.

A l'époque des fameux grenelles du respect de l'environnement, de la célébration de la biodiversité, on est incapables de réhabiliter ces cours d'eau et c'est bien dommage. Merci

Monsieur le Maire : Monsieur AUBRY ?

Monsieur AUBRY : c'est pour dire à peu près pareil, donc je ne vais pas vous infliger un discours de 5 minutes. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : on peut être tous d'accord sur le fait, et je pense que Carine CURTET, plus qu'une autre, est favorable à ce qu'on améliore la qualité de ce cours d'eau et je crois quand même, que toutes les actions entreprises :, station d'épuration à Valbonne, interdiction sur le moulin d'Opio, les infractions relevées et les poursuites en justice à l'époque sur le Marineland, ont quand même légèrement contribué à améliorer, y compris que le PAPI qui est le Plan Prévention des Inondations que le gouvernement a mis en place et dont on bénéficie pour l'ensemble des situations et qui inclue un volet écologique et environnemental.

Le SIAQUEBA, vous avez raison, il fait son travail et petit à petit, moi j'y vois encore des mulets à l'intérieur, SIAQUEBA a des canards et on ne peut pas dire qu'on est autour de Tchernobyl quand même. Madame CURTET, si vous voulez rajouter quelque chose.

Sur ce rapport, c'est une information du Conseil municipal, ce n'est pas soumis au vote et donc nous terminons sur une note qui est notre volonté commune de faire de la Brague un cours d'eau dans lequel on a possibilité de se baigner et pêcher.

Mes chers collègues, je vous remercie de ce dernier conseil, je souhaite à vous tous, à vos familles de bonnes fêtes de fin d'année et nous nous retrouverons probablement le 21 janvier et donc l'année prochaine. Bon Bout d'An comme on dit en Provence !

Le Secrétaire de Séance,

Le Directeur général des Services,

Yves DAHAN.

Stéphane PINTRE

ANNEXE A LA DELIBERATION BP 2011 VILLE D'ANTIBES

VOTE PAR CHAPITRE

SECTION D'INVESTISSEMENT

		<u>DEPENSES</u>	<u>63 952 000,00</u>
CHAPITRE 16	Remboursement d'emprunt	31 284 000,00	
CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	265 899,00	
CHAPITRE 204	Subventions d'équipement versées	3 452 141,00	
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	2 490 160,00	
CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	24 701 800,00	
CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières	750 000,00	
CHAPITRE 45	Comptabilité distincte rattachée	400 000,00	
CHAPITRE 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	250 000,00	
CHAPITRE 041	Opérations patrimoniales	358 000,00	

		<u>RECETTES</u>	<u>63 952 000,00</u>
CHAPITRE 10	Dotations, fonds divers et réserves	3 150 000,00	
CHAPITRE 13	Subvention d'investissement	5 410 000,00	
CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	46 584 000,00	
CHAPITRE 45	Comptabilité distincte rattachée	400 000,00	
CHAPITRE 021	Virement de la section de fonctionnement	1 000 000,00	
CHAPITRE 024	Produits des cessions d'immobilisations	2 000 000,00	
CHAPITRE 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 050 000,00	
CHAPITRE 041	Opérations patrimoniales	358 000,00	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

		<u>DEPENSES</u>	<u>134 645 000,00</u>
CHAPITRE 011	Charges à caractère général	21 197 000,00	
CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	76 000 000,00	
CHAPITRE 014	Atténuation de produits	3 946 338,00	
CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	17 855 662,00	
CHAPITRE 66	Charges financières	8 750 000,00	
CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	846 000,00	
CHAPITRE 023	Virement à la section d'investissement	1 000 000,00	
CHAPITRE 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 050 000,00	

		<u>RECETTES</u>	<u>134 645 000,00</u>
CHAPITRE 013	Atténuation de charges	1 366 960,00	
CHAPITRE 70	Produits des services	8 833 850,00	
CHAPITRE 73	Impôts et taxes	94 576 000,00	
CHAPITRE 74	Dotations, participations	24 516 760,00	
CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	4 911 430,00	
CHAPITRE 76	Produits financiers	1 000,00	
CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	189 000,00	
CHAPITRE 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	250 000,00	

VOTE PAR CHAPITRE
ANNEXE BUDGET PRIMITIF 2011 - VILLE

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

63 952 000,00

CHAPITRE 16	Remboursement d'emprunt	31 284 000,00		Adopté à la majorité par 39 voix POUR sur 48 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	265 899,00		Adopté à la majorité par 39 voix POUR sur 48 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 204	Subventions d'équipement versées	3 452 141,00		Adopté à la majorité par 39 voix POUR sur 48 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	2 490 160,00		Adopté à la majorité par 39 voix POUR sur 48 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	24 701 800,00		Adopté à la majorité par 39 voix POUR sur 48 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières	750 000,00		Adopté à la majorité par 39 voix POUR sur 48 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 45	Comptabilité distincte rattachée	400 000,00		Adopté à la majorité par 39 voix POUR sur 48 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	250 000,00		Adopté à la majorité par 39 voix POUR sur 48 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 041	Opérations patrimoniales	358 000,00		Adopté à la majorité par 39 voix POUR sur 48 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)

RÉCETTES

63 952 000,00

CHAPITRE 10	Dotations, fonds divers et réserves	3 150 000,00		Adopté à la majorité par 39 voix POUR sur 48 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 13	Subvention d'investissement	5 410 000,00		Adopté à la majorité par 39 voix POUR sur 48 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	46 584 000,00		Adopté à la majorité par 39 voix POUR sur 48 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 45	Comptabilité distincte rattachée	400 000,00		Adopté à la majorité par 39 voix POUR sur 48 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)

ANNEXE A LA DELIBERATION BP 2011 ASSAINISSEMENT

VOTE PAR CHAPITRE

SECTION D'INVESTISSEMENT

		<u>DEPENSES</u>	<u>4 435 000</u>
CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	333 000	
CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	21 000	
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	39 500	
CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	3 423 670	
CHAPITRE 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	617 830	
		<u>RECETTES</u>	<u>4 435 000</u>
CHAPITRE 10	Dotations, fonds divers et réserves	500 000	
CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	1 600 000	
CHAPITRE 021	Virement de la section d'exploitation	533 131	
CHAPITRE 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 801 869	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

		<u>DEPENSES</u>	<u>5 796 000</u>
CHAPITRE 011	Charges à caractère général	960 000	
CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	2 060 000	
CHAPITRE 66	Charges financières	421 000	
CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	20 000	
CHAPITRE 023	Virement à la section d'investissement	533 131	
CHAPITRE 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 801 869	
		<u>RECETTES</u>	<u>5 796 000</u>
CHAPITRE 013	Atténuation de charges	10 000	
CHAPITRE 70	Vente de produits fabriqués, prestations de services...	4 308 170	
CHAPITRE 74	Subvention d'exploitation	860 000	
CHAPITRE 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	617 830	

**VOTE PAR CHAPITRE
ANNEXE BUDGET PRIMITIF 2011 - ASSAINISSEMENT**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

4 435 000

CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	333 000		Adopté à la majorité par 39 voix POUR sur 48 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 6 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	21 000		Adopté à la majorité par 39 voix POUR sur 48 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 6 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	39 500		Adopté à la majorité par 39 voix POUR sur 48 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 6 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	3 423 670		Adopté à la majorité par 39 voix POUR sur 48 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 6 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	617 830		Adopté à la majorité par 39 voix POUR sur 48 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 6 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, Mme MURATORE, M. AUBRY)

RECETTES

4 435 000

CHAPITRE 10	Dotations, fonds divers et réserves	500 000		Adopté à la majorité par 39 voix POUR sur 48 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 6 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	1 600 000		Adopté à la majorité par 39 voix POUR sur 48 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 6 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 021	Virement de la section d'exploitation	533 131		Adopté à la majorité par 39 voix POUR sur 48 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 6 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 801 869		Adopté à la majorité par 39 voix POUR sur 48 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 6 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, Mme MURATORE, M. AUBRY)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

5 796 000

CHAPITRE 011	Charges à caractère général	960 000		Adopté à la majorité par 39 voix POUR sur 48 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 6 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	2 060 000		Adopté à la majorité par 39 voix POUR sur 48 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 6 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, Mme MURATORE, M. AUBRY)

**VOTE PAR CHAPITRE
TRANSPORT**

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

CHAPITRE 011 : Charges à caractère général 1.000

RECETTES

CHAPITRE 74 : Subvention d'exploitation 1.000

VOTE PAR CHAPITRE
ANNEXE BUDGET PRIMITIF 2011 - REGIE DES TRANSPORTS

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

CHAPITRE 011 : Charges à caractère général	1.000	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS)
--	-------	--

RECETTES

CHAPITRE 74 : Subvention d'exploitation	1.000	Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS)
---	-------	--

ANNEXE A LA DELIBERATION BP 2011 SPANC

VOTE PAR CHAPITRE

SECTION D'INVESTISSEMENT

		<u>DEPENSES</u>	<u>10 000</u>
CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	1 700	
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	8 300	

		<u>RECETTES</u>	<u>10 000</u>
CHAPITRE 10	Dotations, fonds divers et réserves	570	
CHAPITRE 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 430	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

		<u>DEPENSES</u>	<u>172 000</u>
CHAPITRE 011	Charges à caractère général	35 855	
CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	126 715	
CHAPITRE 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 430	

		<u>RECETTES</u>	<u>172 000</u>
CHAPITRE 70	Produits de services, du domaine...	166 000	
CHAPITRE 74	Dotations, subventions et participations	6 000	

**VOTE PAR CHAPITRE
ANNEXE BUDGET PRIMITIF 2011 - SPANC**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

10 000

CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	1 700		Adopté à la majorité par 43 voix POUR sur 48 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	8 300		Adopté à la majorité par 43 voix POUR sur 48 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY)

RECETTES

10 000

CHAPITRE 10	Dotations, fonds divers et réserves	570		Adopté à la majorité par 43 voix POUR sur 48 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 430		Adopté à la majorité par 43 voix POUR sur 48 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

172 000

CHAPITRE 011	Charges à caractère général	35 855		Adopté à la majorité par 43 voix POUR sur 48 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	126 715		Adopté à la majorité par 43 voix POUR sur 48 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 430		Adopté à la majorité par 43 voix POUR sur 48 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY)

RECETTES

172 000

CHAPITRE 70	Produits de services, du domaine...	166 000		Adopté à la majorité par 43 voix POUR sur 48 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY)
CHAPITRE 74	Dotations, subventions et participations	6 000		Adopté à la majorité par 43 voix POUR sur 48 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY)